

AR PREFECTURE

013-241300375-20210909-DEL126_2021-DE
Regu le 13/09/2021

2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Sommaire

| | |
|---|------------|
| PRÉSENTATION GÉNÉRALE | p. 3 à 17 |
| <i>Le territoire communautaire p. 4, 5</i> | |
| <i>La démocratie communautaire p. 6 à 8</i> | |
| <i>Le bureau p. 9</i> | |
| <i>Les élus p. 10, 11</i> | |
| <i>Le personnel p. 12 à 17</i> | |
| FINANCES | p. 18 à 21 |
| DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE | p. 22 à 33 |
| ÉCONOMIE | p. 34 à 37 |
| TOURISME | p. 38 à 41 |
| EAU ET ASSAINISSEMENT | p. 42 à 47 |
| GEMAPI / TRAVAUX | p. 48 à 51 |
| MUTUALISATION | p. 52, 53 |
| MES DÉMARCHES EN LIGNE | p. 54, 55 |

Directeur de la publication : Hervé CHÉRUBINI
 Rédactrice en chef : Karine BRIAND
 Rédaction : services de la CCVBA , secrétariat général : Mélanie PENALBA
 et service communication : Cécile PIETRI.
 Photos : services de la CCVBA, mairies.
 Conception graphique :
 service communication CCVBA.
 Impression : CCVBA, septembre 2021.
 Distribution : CCVBA et mairies du territoire.

Ce bilan d'activité répond à l'obligation prévue par la loi du 12 juillet 1999 qui demande au président d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) d'adresser annuellement aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité communautaire.

Les maires doivent en donner communication au conseil municipal de leur commune en séance publique.



L'édito d'Hervé Chérubini,

PRÉSIDENT
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DES BAUX-ALPILLES

2020, une dynamique renouvelée malgré une crise sans précédent

L'année 2020 marquera à jamais nos esprits. Dès le premier confinement, j'ai demandé une réorganisation des services de la Communauté de communes afin de garantir la continuité des services publics. Nous nous sommes mobilisés sans relâche, élus et agents, pour répondre aux urgences et exercer nos fonctions et missions, bouleversées par la crise sanitaire, économique et sociale.

Malgré cette crise inédite, la Communauté de communes a su s'adapter, poursuivre son activité et se mobiliser pour mettre en œuvre des solutions exceptionnelles comme le Plan France Relance. Nous avons mis en place dès le printemps un fonds d'urgence et de relance destiné aux entreprises. Nous avons accompagné nos entreprises et nos partenaires de l'office de tourisme Alpilles en Provence. Nous avons participé aux côtés de la Région au plan Covid Resistance. Nous avons créé la plateforme Achetez Alpilles pour soutenir le commerce local.

Malgré le contexte, nous avons maintenu nos activités en garantissant des services de proximité essentiels que sont les déchets, l'eau et l'assainissement, l'instruction des actes d'urbanisme pour six communes, les interventions de la police mutualisée pour sept communes ; en créant des services dématérialisés, indispensables en période de confinement, comme la plateforme de démarches en ligne.

Malgré la tempête, nous avons tenu nos engagements en déployant la collecte en porte à porte selon le calendrier prévu pour quatre communes. Nous avons engagé le plan de prévention de la gestion des déchets. Nous avons poursuivi la création de la centrale photovoltaïque qui verra le jour fin 2021. Nous avons poursuivi les travaux d'aména-

gement des zones d'activité, des renouvellements de réseaux d'eau, d'assainissement et de pluvial, de voirie. Nous avons continué à agir pour la préservation de la ressource en eau en créant de nouveaux forages et en sécurisant nos réseaux. Nous avons pris en charge les demandes des nombreux touristes de l'été 2020 grâce notamment au nouveau site internet lancé au printemps 2020 et aux nouvelles brochures de promotion créées au même moment. Nous avons poursuivi les travaux de la Bergerie permettant d'accueillir dès début 2021 des entrepreneurs tournés vers le Green tech et les nouvelles technologies au sein de la pépinière incubateur.

C'est dans l'adversité que nos valeurs de solidarité et de proximité ont démontré leur force.

Les équipes ont fait preuve d'un sens du service public exemplaire confirmant leur valeur et leur capacité à s'adapter. Merci à chaque agent pour cet engagement sans faille.

Les élus ont fait preuve d'une volonté inébranlable pour répondre aux besoins et aux situations d'urgence et d'une détermination indéfectible à agir concrètement pour une transition au bénéfice de tous les habitants et de nos ressources naturelles. Merci à vous pour la confiance renouvelée à la tête de notre intercommunalité.

Notre volonté de tenir les exigences du long terme pour préserver notre cadre de vie, et donc notre santé, nos emplois, notre environnement et notre bien-vivre, est confortée.

Relance économique, transition écologique et cohésion sociale sont les ambitions affichées pour ce mandat.

Malgré les incertitudes, nous sommes pleinement engagés concrètement et tournés vers l'avenir qu'il ne s'agit pas de prévoir mais de rendre possible.

LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Située en région sud Provence-Alpes Côte d'Azur, au nord-est du département des Bouches-du-Rhône, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles rayonne sur un territoire rural composé de dix communes du Parc naturel régional des Alpilles.

Elle agit sur de nombreuses compétences et s'affirme chaque jour comme un partenaire tout particulièrement à l'écoute des besoins et projets portés par les communes qui en sont membres.

L'action collective met en œuvre des services de plus en plus nombreux et de proximité. Axée sur le développement économique, l'emploi, la transition écologique et les services de proximité (déchets, eau, assainissement...) en faveur des habitants et des acteurs économiques, la politique conduite au sein de notre Communauté de communes s'affirme avec cohérence et méthode.



Saint-Rémy-de-Provence : 9 829 habitants**Fontvieille** : 3 568 habitants**Mouriès** : 3 400 habitants**Saint-Étienne-du-Grès** : 2 483 habitants**Maussane-les-Alpilles** : 2 326 habitants**Le Paradou** : 2 066 habitants**Eygalières** : 1 790 habitants**Aureille** : 1 522 habitants**Mas Blanc des Alpilles** : 507 habitants**Les Baux-de-Provence** : 349 habitants**TOTAL : 27 840 habitants****MAIRIE D'AUREILLE**Rue Mistral 13930 Aureille
04 90 59 92 01
contact@mairie-aureille.fr
www.aureille.fr**MAIRIE D'EYGALIÈRES**Place Marcel Bonein 13810 Eygalières
04 90 95 91 01
mairie.eygalieres@wanadoo.fr
www.mairie-eygalieres.fr**MAIRIE DE FONTVIEILLE**8, rue Marcel Honorat 13990 Fontvieille
04 90 54 79 02
mairie@fontvieille.fr
www.fontvieille.fr**MAIRIE DES BAUX-DE-PROVENCE**Grand-Rue 13520 Les Baux-de-Provence
04 90 54 34 03
mairie@lesbauxdeprovence.com
www.lesbauxdeprovence.com**MAIRIE DE MAS BLANC DES ALPILLES**Place Pierre Limberton
13103 Mas-Blanc-des-Alpilles
04 90 49 07 98
mairie.mba@wanadoo.fr
www.masblancdesalpilles.fr**MAIRIE DE MOURIÈS**35, rue Pasteur 13890 Mouriès
04 90 47 50 01
contact@mairie-mouries.fr
www.mouries.fr**MAIRIE DE MAUSSANE-LES-ALPILLES**Avenue de la Vallée-des-Baux
13520 Maussane-les-Alpilles
04 90 54 30 06
mairie-maussane-les-alpilles@wanadoo.fr
www.maussanelesalpilles.fr**MAIRIE DE PARADOU**Place Charloun Rieu 13520 Le Paradou
04 90 54 54 01
accueil@mairie-du-paradou.fr
www.mairie-du-paradou.fr**MAIRIE DE SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS**Place de la Mairie 13103 Saint-Étienne-du-Grès
04 90 49 16 46
saint-etienne-du-gres.mairie@wanadoo.fr
www.saintetiennedugres.com**MAIRIE DE SAINT-RÉMY DE PROVENCE**Place Jules Péliissier
13210 Saint-Rémy-de-Provence
04 90 92 08 10
contact@mairie-saintremydeprovence.fr
www.mairie-saintremydeprovence.fr**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DES BAUX-ALPILLES**ZA la Massane – 23 Avenue des Joncades
Basses 13210 Saint- Rémy-de-Provence
04 90 54 54 20
bienvenue@ccvba.fr
www.vallee-des-baux-alpilles.fr**ALPILLES EN PROVENCE**Place Jean Jaurès
13210 Saint- Rémy-de-Provence
04 90 92 05 22
saintremy@alpillesenprovence.com
www.alpillesenprovence.com



En 2020...

LES RÉUNIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il s'est réuni à cinq reprises : le 25 février à Mausane-les-Alpilles, le 09 juillet à Fontvieille, le 16 septembre aux Baux de Provence, le 22 octobre à Aureille, le 03 décembre à Maussane-les-Alpilles.
En raison du contexte sanitaire, il y a eu moins de réunions en 2020 qu'en 2019.

LES RÉUNIONS DU BUREAU

Sans compter les réunions informelles, il s'est réuni à sept reprises : 23 janvier, 13 février, 14 mai (visioconférence), 20 juillet, 3 septembre, 8 octobre, 19 novembre, au siège de la CCVBA à Saint-Rémy de Provence.

LES ACTES JURIDIQUES

- 166 délibérations
- 161 décisions du Président
- 426 arrêtés du Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est composé de 40 conseillers communautaires des 10 communes membres. Les conseillers communautaires élisent le Président et le Bureau communautaire. Il vote les budgets et prend les décisions. Les réunions du Conseil communautaire sont publiques. Les ordres du jour des séances du conseil communautaire sont diffusés au public par voie d'affichage, au siège de la communauté de communes ainsi que dans les dix mairies du territoire et annoncés par voie de presse. Les comptes rendus des séances sont en ligne sur le site internet communautaire et font l'objet d'une couverture de la presse écrite régionale.

Élections communautaires

Les conseillers communautaires ont élu le Président et le Bureau communautaire, le jeudi 9 juillet 2020, à 15h00, à la salle polyvalente de Fontvieille.



Vote des conseillers communautaires



Le Président Hervé CHÉRUBINI
et le Premier Vice-Président Gérard GARNIER



Les maires du territoire et membres du bureau communautaire

LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

- Eau / assainissement DSP
 - CAO / MAPA / DSP
 - Déchets
- Transition écologique
 - Economie
- Administration générale

LES GROUPES DE TRAVAIL

- Mobilités
- Communication
















LES CONSEILS D'EXPLOITATION

- Tourisme
 - Eau et assainissement
- (Composés d'élus et de socioprofessionnels)*











COMPÉTENCES AU 1^{ER} JANVIER 2020

- Aménagement de l'espace local
 - Politique foncière
- Vectorisation-numérisation du cadastre et système d'information géographique (SIG) des communes membres et de la CCVBA
 - Bornes de recharge électrique
 - Aménagement numérique
- Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et schémas de secteur
- Aménagement, création, gestion, entretien et promotion des zones d'activité et immobiliers d'entreprises
 - Actions de développement économique
- Promotion et mise en valeur de l'espace communautaire, de ses produits et productions
 - Prospection de nouvelles entreprises
 - Tourisme
 - Commerce
 - Prévention, collecte et traitement des déchets
 - Accueil des gens du voyage
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
 - Assainissement - eau potable - eaux pluviales urbaines
 - Protection de l'espace local
- Prévention et sensibilisation au respect de l'environnement
- Planification énergétique territoriale et actions en faveur de la transition énergétique : politiques air, énergie, climat
 - Transition énergétique et installation de production d'énergie renouvelable
 - Voirie et éclairage public d'intérêt communautaire
 - Chenil-fourrière pour animaux errants
 - Projets pédagogiques

**Hervé CHÉRUBINI**
Président*Maire de Saint-Rémy
de Provence***Gérard GARNIER**
1^{er} Vice-PrésidentEn charge de la communication
et des relations usagers*Maire de Fontvieille***Alice ROGGIERO**
2^{ème} Vice-Présidente
En charge des
ressources humaines*Maire de Mouriès***Jean MANGION**
3^{ème} Vice-Président
En charge de l'environnement
et des mobilités*Maire de Saint-Etienne du Grès***Jean-Christophe CARRÉ**
4^{ème} Vice-Président
En charge des finances*Maire de Maussane***Pascale LICARI**
5^{ème} Vice-Présidente
En charge de la
transition écologique*Maire de Paradou***Lionel ESCOFFIER**
6^{ème} Vice-Président
En charge de l'agriculture, de
l'hydraulique et de la GEMAPI*Maire d'Aureille***Laurent GESLIN**
7^{ème} Vice-Président
En charge de la commande
publique, de la voirie
et de l'éclairage public*Maire de Mas Blanc
des Alpilles***Anne PONIATOWSKI**
8^{ème} Vice-Présidente
En charge des déchets*Maire des Baux de Provence***Yves FAVERJON**
9^{ème} Vice-Président
En charge de l'économie
et du tourisme*Premier adjoint au maire
de Saint-Rémy de Provence***Bernard WIBAUX**
10^{ème} Vice-Président
En charge de l'eau,
de l'assainissement
et des eaux pluviales*Premier adjoint au maire
d'Eygalières***Marie-Pierre CALLET**
11^{ème} Vice-Présidente
En charge du foncier
et du numérique*Conseillère départementale 13
Conseillère municipale
à Maussane*

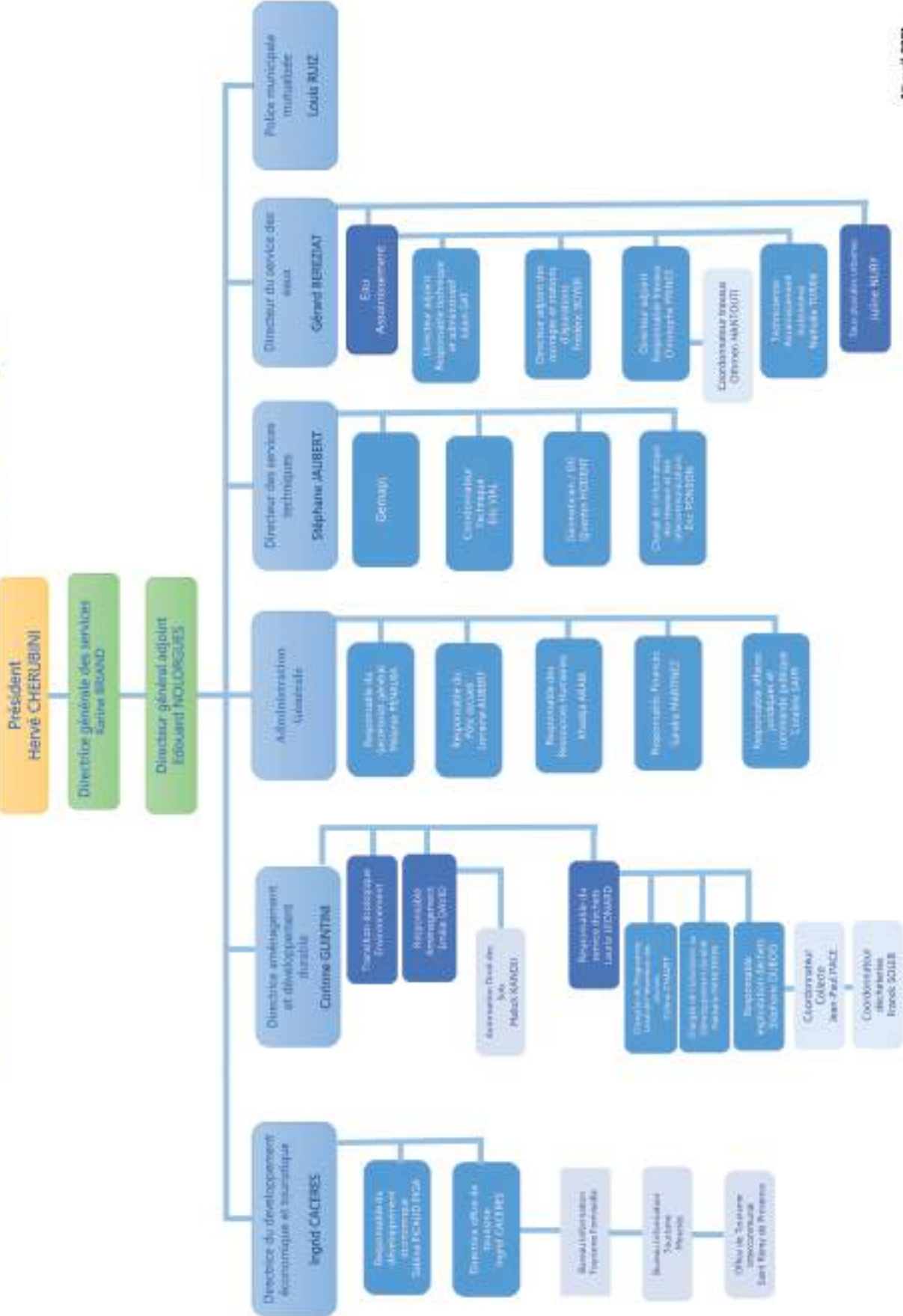
| | | | | |
|--|---|---|---|---|
| <p>Aline PELUSSIER</p>  <p>Conseillère communautaire</p> <p>Maire</p> <p>Eygalières</p> | <p>Marie-Christine UFFREN</p>  <p>Conseillère communautaire</p> <p>2ème adjointe</p> <p>Eygalières</p> | <p>Stéphanie MOUCADEL</p>  <p>Conseillère communautaire</p> <p>4ème adjointe</p> <p>Aurille</p> | <p>Sylvette SCIFO-ANTON</p>  <p>Conseillère communautaire</p> <p>2ème adjointe</p> <p>Fontvieille</p> | <p>Michel GALLE</p>  <p>Conseiller communautaire</p> <p>2er adjoint</p> <p>Fontvieille</p> |
| <p>Jean-Pierre FRICKER</p>  <p>Conseiller communautaire</p> <p>Conseiller municipal délégué</p> <p>Mouriès</p> | <p>Grégory ALI-OGLOU</p>  <p>Conseiller communautaire</p> <p>Conseiller municipal</p> <p>Mouriès</p> | <p>Jean-Denis SANTIN</p>  <p>Conseiller communautaire</p> <p>2ème adjoint</p> <p>Le Paradou</p> | <p>Béatrice BLANCARD</p>  <p>Conseillère communautaire</p> <p>3ème adjointe</p> <p>Le Paradou</p> | <p>Céline CASTELS</p>  <p>Conseillère communautaire</p> <p>5ème adjointe</p> <p>Saint Etienne du Grès</p> |
| <p>Vincent OULET</p>  <p>Conseiller communautaire</p> <p>5ème adjoint</p> <p>Saint Rémy de Provence</p> | <p>Françoise JODAR</p>  <p>Conseillère communautaire</p> <p>8ème adjointe</p> <p>Saint Rémy de Provence</p> | <p>Henri MILAN</p>  <p>Conseiller communautaire</p> <p>7ème adjoint</p> <p>Saint Rémy de Provence</p> | <p>Lara LODS</p>  <p>Conseillère communautaire</p> <p>Conseillère municipale</p> <p>Saint Rémy de Provence</p> | <p>Bernard MARIN</p>  <p>Conseiller communautaire</p> <p>Conseiller municipal</p> <p>Saint Rémy de Provence</p> |



| | | | | |
|---|--|---|---|---|
| Marion BISCIONE  Conseillère communautaire 4ème adjointe Fontvieille | Jacques ARNOUX  Conseiller communautaire Conseiller municipal Fontvieille | Christine GARCIN-GOURILLON  Conseillère communautaire 2ème adjointe Mauvane-les-Alpilles | Patrice BLANC  Conseiller communautaire 3er adjoint Mouriès | Muriel CHRETIEN  Conseillère communautaire 4ème adjointe Mouriès |
| Edgard MARECHAL  Conseiller communautaire 3ème adjoint Saint Etienne du Grès | Florine BODY-BOUQUET  Conseillère communautaire 2ème adjointe Saint Rémy de Provence | Magali MISTRAL  Conseillère communautaire 4ème adjointe Saint Rémy de Provence | Gabriel COLOMBET  Conseiller communautaire 3ème adjoint Saint Rémy de Provence | Isabelle PLAUD  Conseillère communautaire 6ème adjointe Saint Rémy de Provence |
| Romain THOMAS  Conseiller communautaire Conseiller municipal Saint Rémy de Provence | Gisèle PERROT-RAVEZ  Conseillère communautaire Conseillère municipale Saint Rémy de Provence | Jean-Jacques MAURON  Conseiller communautaire Conseiller municipal Saint Rémy de Provence | Laurent FERRAT  Conseiller communautaire suppléant 3er adjoint Les Baux de Provence | Jean-Louis VILLERMY  Conseiller communautaire suppléant 3er adjoint Mas Blanc des Alpilles |



ORGANIGRAMME Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles



1^{er} avril 2021

LISTES DES AGENTS ARRIVÉS EN 2020

| Agent | | Date d'entrée | Service |
|-------|-------------------|---------------|----------------|
| M. | ABDELLAOUI Johan | 10-févr-20 | Déchets |
| Mme | BARITELLO Chantal | 06-janv-20 | Accueil |
| M. | BLANC Didier | 02-juin-20 | Déchets |
| Mme | CHAVET Céline | 01-sept-20 | Déchets |
| M. | FERNANDEZ Antoine | 01-janv-20 | Déchets |
| M. | KANDJI Malick | 30-nov-20 | Aménagement |
| Mme | LAMBERT Amandine | 01-janv-20 | Juridique |
| M. | LATTES David | 19-oct-20 | Déchets |
| M. | MARGUET Stéphane | 02-juin-20 | Déchets |
| Mme | NURY Juline | 28-sept-20 | Pluvial |
| M. | PERROT Stephan | 19-oct-20 | Déchets |
| M. | ROUDIER Quentin | 02-mars-20 | Déchets |
| M. | SOLIER Sébastien | 27-juil-20 | Déchets |
| Mme | TOUVEREY Marie | 26-oct-20 | Finances |
| M. | MARTINEZ Patrick | 01-août-20 | Eau |
| M. | QUANG Eric | 11-juin-20 | Assainissement |
| Mme | GERARD Sophie | 20-févr-20 | Tourisme |

MÉDAILLES DU TRAVAIL

Remises le jeudi 30 janvier 2020 à 18h00

Corinne GUINTINI,

Directrice de l'Aménagement et du Développement Durable :

Médaille d'Argent - 20 ans -

Karine BRIAND,

Directrice générale des services :

Médaille d'argent - 20 ans -

Dominique BONINI, Chauffeur collecte :

Médaille d'or - 35 ans - remise à titre posthume (agent décédé en 2019)

**DÉPARTS EN RETRAITE**

Daniel ROMANO, responsable des ouvrages d'épuration

Alain RAYNAL, agent de déchèterie

Robert PUECH, chauffeur collecte

Pierre PRAT, instructeur service aménagement

Les services de proximité essentiels maintenus durant la crise sanitaire

La crise sanitaire de l'année 2020 a obligé l'ensemble des services à s'adapter en continu pour maintenir au mieux le service auprès des administrés. Elle a nécessité également beaucoup de pédagogie et d'accompagnement des agents de terrain pour prévenir les risques dans une période où le virus était encore mal connu.

Dès le 17 mars 2020, la Communauté de communes s'est dotée d'un plan de continuité d'activité avec trois objectifs :

- Se préparer à faire face à un virus hautement pathogène et à des vagues d'épidémie successives séparées de quelques mois.
- Informer l'ensemble des agents, des élus, des communes et des partenaires institutionnels des mesures prises.
- Faire en sorte que la continuité de service soit assurée quelles que soient les personnes présentes tant au niveau du terrain qu'au niveau de la coordination et du pilotage de la gestion de crise.

Le plan de continuité a déterminé pour chaque service une déclinaison différenciant les missions obligatoires, à faire en cas d'urgence, ou facultatives.

Trois services publics, à haut risque sanitaire, étaient à maintenir sur des missions prioritaires : **l'eau, l'assainissement collectif et la collecte des déchets**. Objectif : garantir la salubrité publique et la protection sanitaire des populations.

Les actions ont permis de protéger les agents et les populations et d'accompagner les entreprises afin de limiter la crise économique et sociale.



La collecte et le traitement des eaux usées

- Pilotage et suivi des stations d'épuration, des postes de refoulement sur le réseau : pilotage et suivi des étapes de traitement (file eau, file boues, file air, file matière extérieure) ; contrôle des équipements électromécaniques, de l'instrumentalisation, des équipements de commande et de télésurveillance, contrôle et gestion du stockage des réactifs.
- Intervention physique sur les Step tous les deux jours pour le soutirage des boues et le départ des déchets.
- Maintenance et renouvellement des équipements en curatif.

L'alimentation en eau potable

- Pilotage et suivi des unités de production d'eau potable, des unités de distribution d'eau potable (station de surpression, réservoirs...) : contrôle des équipements électromécaniques, de l'instrumentation, de la robinetterie, des équipements de commande et de télésurveillance.
- Intervention de l'astreinte uniquement pour l'ouverture de branchements pour permettre l'accès à l'eau potable.
- Maintenance et renouvellement des équipements en curatif.
- Intervention en curatif pour la qualité de l'eau sur alerte de l'ARS.

La collecte et le traitement des déchets

Quatre niveaux ont été arrêtés, actionnables en fonction de la situation selon les effectifs mobilisables à la Communauté de communes et les possibilités de traitement des flux de déchets notamment dans les centres de tri. Grâce à l'engagement et à la solidarité des agents, seul le niveau 1 a été actionné.

- Collecte des ordures ménagères (sacs noirs) et du tri sélectif dans les conditions habituelles (sans baisse de fréquence et de périmètre de collecte sauf pour la collecte du dimanche sur Saint-Rémy de Provence qui a été supprimée).
- À la demande du centre de tri, suspension de la collecte sélective pour les établissements de santé et de soins dont les maisons de retraite (ces déchets étant triés manuellement par les salariés du centre de tri, le principe de précaution a été appliqué).
- Soutien des communes pour la distribution sans contact des sacs jaunes aux usagers afin d'éviter le non tri.
- Fermeture des déchèteries sur demande des services de l'Etat sur le mois d'avril 2020.
- Départs décalés des équipes pour éviter les contacts.
- Nettoyages plus fréquents avec des produits spécifiques.

Ressources humaines

Payes ; Hygiène et sécurité : équipements de protection à acheter ou à confectionner dans l'urgence pour assurer la sécurité des équipes et mise en œuvre de règles d'hygiène et de sécurité renforcées adaptées à la situation sanitaire ; Gestion urgente des situations administratives ; Suivi des autorisations spéciales d'absence (ASA), maladies, gardes d'enfants ; Suivi à distance des agents vivant seuls malades, mis en quatorzaine ou absents sans raison de leur poste de travail

Finances - Comptabilité

Paiement des fournisseurs et prestataires au jour le jour ; Encaissement ; Engagement des devis et dépenses nécessités par l'urgence des missions obligatoires.





Juridique – Commande publique

Prolongation de tous les marchés lancés (augmentation du délai de candidature des entreprises) ; Réponse aux entreprises concernées par les marchés en lien avec les services opérationnels ; Si dépassement des seuils, marchés en fonction des urgences des missions obligatoires ; Gestion des sinistres / assurances ; Retarder l'exécution des marchés en cours non indispensables aux missions prioritaires : ordres de service de suspension et/ou d'arrêt des travaux ; Rédaction des actes juridiques nécessités par la gestion de crise (arrêtés, décisions...) et contrôle de légalité.

Accueil des usagers

Accueil du public hors accueil physique (mail, téléphone et plateforme) ; Instauration d'une plateforme de démarches en ligne ; Prise en charge des entreprises et partenaires de l'office du tourisme ; Garantie de l'information aux agents, aux usagers, aux partenaires institutionnels et privés.

Logistique

Fournitures d'équipements de protection individuelle aux agents ; Préservation des moyens, outils et applications indispensables

au travail (téléphonie, informatique, accès internet et messagerie, serveurs informatiques, transferts d'appel, lignes d'astreinte, plateformes usagers ; Gestion des stocks, achats et approvisionnement ; Propreté des locaux et des véhicules ; Maintenance des bâtiments et des infrastructures.



Mise en place des autorisations d'accès en déchèteries.

Aux vues des missions prioritaires, la Communauté de communes a été réorganisée en cinq pôles transversaux incluant tous les services pour gagner en efficacité et en réactivité : logistique, communication, administration, déchets, eau et assainissement. Les agents ont été réaffectés dans les différents pôles. Parallèlement, les méthodes de travail ont été revues : mise en place de groupe WhatsApp, du télétravail ou encore de la visioconférence pour les agents et les élus.

BUDGET RÉALISÉ EN 2020



Budget total réalisé :

35,40 M€

Fonctionnement

Investissement

26,17 M€

9,23 M€

Budget principal



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**COLLECTE
ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS**

AMÉNAGEMENT (hors zones d'activité)

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE, PROTECTION
ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

**PLUVIAL,
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
ET PRÉVENTION
DES INONDATIONS**

23,87 M€



*M€ = millions d'euros

Budgets annexes



EAU
4,68 M€



ASSAINISSEMENT
4,71 M€



**ZONES
D'ACTIVITÉ**
1,57 M€



TOURISME
574 884 €





©r serrange

Dotation de solidarité communautaire 2020

Les critères de la Dotation de solidarité communautaire (DSC) sont fixés par le Conseil communautaire en tenant compte prioritairement de l'importance de la population et du potentiel fiscal ou du potentiel financier par habitant. Pour l'année 2020, le Conseil communautaire a décidé de verser les sommes suivantes à ses dix communes membres :

| |
|---------------------------------------|
| Aureille = 55 091,42 € |
| Les Baux-de-Provence = 45 799,34 € |
| Eygalières = 97 806,94 € |
| Fontvieille = 135 691,16 € |
| Mas-Blanc-des-Alpilles = 17 128,96 € |
| Maussane-les-Alpilles = 112 696,23 € |
| Mouriès = 131 383,83 € |
| Le Paradou = 91 061 € |
| Saint-Étienne-du-Grès = 96 526,73 € |
| Saint-Rémy-de-Provence = 491 814,39 € |

TOTAL = 1 275 000 €



Pour 2020, conformément au débat d'orientation budgétaire, le conseil communautaire a reconduit les taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la taxe d'habitation (TH), de la taxe sur le foncier bâti (TFB) et la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) comme suit :

| |
|--|
| Cotisation foncière des entreprises = 24 % |
| Taxe d'habitation = 9,97 % |
| Taxe Foncière (bâti) = 0 % |
| Taxe Foncière (non bâti) = 2,13 % |

Taux inchangés depuis 2011.

SUBVENTIONS 2020

- Association pour le développement de l'emploi agricole et rural des Bouches-du-Rhône (ADEAR 13) :
1 000€ / Décision 61/2020
 - Jeunes agriculteurs des Bouches-du-Rhône : 2 000 € / Décision 64/2020
 - Mouliniers de la vallée-des-Baux : 5 000 € / Délibération 123/2020
- Service de remplacement des Bouches-du-Rhône : 2 000 € / Décision 62/2020
 - Solidarité Paysans Provence-Alpes : 5 000 € / Décision 62/2020
 - CIVAM PACA : 500 € / Délibération 107/2020
- Transport Mobilité Solidarité: 3 000 € / Décision n°66/2020
 - Amicale du personnel : 16 000 € / Décision 65/2020

Les Vignerons des Baux de Provence (AOP) = Manifestation annulée à cause du COVID
Terres des Baux = Manifestation annulée à cause du COVID



AIDES EXCEPTIONNELLES

Liées à la situation sanitaire

Face à la crise sanitaire et économique sans précédent, la CCVBA a décidé d'agir de manière inédite pour soutenir les entreprises et préserver les emplois.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place, notamment des aides financières. La Communauté de communes a, via une délégation avec la Région Sud, créé un fonds local Covid Urgence-Relance permettant de verser lors du premier confinement une aide de 1200 €, puis de 600 € lors du confinement de novembre 2020 et abondé au fond régional COVID RESITANCE. Pour simplifier le traitement de ces aides, un guichet unique a été créé auprès de notre partenaire Initiative Pays d'Arles. Dans le même temps, la gratuité pour les partenariats 2020 ou 2021 de l'Office de tourisme Alpilles en Provence a été mise en place, ainsi que les accès aux déchèteries pour les professionnels. Dans cette même idée de préserver la trésorerie des entreprises, les factures d'eau et d'assainissement des entreprises ont été décalées en 2020. Au total, ce sont plus de 400 entreprises qui ont été aidées par la Communauté de communes et plus de 800 000 € réinjectés dans l'économie locale.

Liées aux catastrophes naturelles

L'association des maires et présidents d'intercommunalité des Alpes-Maritimes avait lancé un appel au don à toutes les communes et intercommunalités de France suite à la tempête "Alex" qui a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée.

Ce phénomène météorologique exceptionnel avait provoqué des inondations destructrices. Plusieurs villages de ces trois vallées ont en effet été dévastés et des infrastructures majeures rasées par les flots (routes, ponts, stations d'épuration...).

Le don de 10 000€ voté par le conseil communautaire, du 22 octobre 2020, participe ainsi à la reconstruction de ces infrastructures.

Solidarité entre institutions publiques

Au cœur de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, la CCVBA a offert des sacs jaunes aux équipes de l'hôpital d'Arles, en manque de surblouses.

Recyclons nos sapins de Noël...

Du 2 au 31 janvier 2020, un dispositif de collecte des sapins de Noël a été mis en place comme les années précédentes. Un point de dépôt a été installé dans chaque commune pour la collecte de ces sapins. Ainsi 1228 sapins ont été collectés (contre 788 en 2019) et dirigés vers la filière de valorisation des déchets verts pour être transformés en compost pour l'agriculture ou les espaces verts. De quoi offrir une seconde vie à ces sapins, tout en faisant un geste pour l'environnement.



... et nos piles !

1000 kilos de plus que pour l'année 2019 soit 1357 Kg de piles et de batteries usagées collectés au total, en 2020. Un bon résultat qui s'explique par l'installation de nouveaux mobiliers de récupération, plus visibles, dans les mairies, les offices de tourisme, les déchèteries du territoire et au siège de la Communauté de communes. Tous ces volumes ont été recyclés et ont notamment permis de récupérer une grande quantité d'acier, de zinc, de nickel, de cobalt, de plomb qui vont être réutilisés dans l'industrie pour fabriquer de nouveaux produits (couverts, gouttières, batteries etc...).



"LAISSE PARLER TON COEUR"

La CCVBA a mené en 2020, comme chaque année pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, une collecte solidaire de jouets.

Du 23 novembre au 11 décembre 2020, des jouets ont été déposés par de généreux donateurs au siège avant d'être remis à trois associations du territoire : le Secours Populaire du Pays d'Arles et d'Avignon, La Croix-Rouge du Pays d'Arles et Le Rayon de Soleil à Saint Etienne du Grès. 500 kg de jouets ont été récoltés.

Cette opération permet de faire un geste éco-citoyen en favorisant le recyclage tout en offrant des cadeaux de Noël aux enfants.



SEMAINE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a organisé différentes actions en novembre 2020. La crise sanitaire et le confinement ont été l'occasion de communiquer différemment sur les enjeux de la réduction des déchets, encore plus prégnants durant cette période.

Des vidéos ont été diffusées sur le site internet et les réseaux sociaux proposant plusieurs pistes d'action pour réduire nos déchets.



Jeudi 26/11/20 – "La Communauté de communes s'engage dans la réduction des déchets ! Réduire en fabriquant ! Réduire en réparant ! Réduire en compostant ! Réduire en recyclant ! Des recettes, des astuces, des idées.....Chaque jour nos associations et acteurs locaux vous font profiter en ligne de leur savoir-faire et vous accompagne dans la démarche de la réduction des déchets ! Merci à eux."

Vendredi 27/11/20 – "Je réduis mes emballages en fabriquant moi-même mon shampoing" avec l'accompagnement d'Aurélie et Evelyne.



Samedi 28/11/20 - "Je réduis mes emballages en fabriquant moi-même mon déodorant" avec l'accompagnement d'Aurélie et Evelyne.

Dimanche 29/11/20 - "Je réduis mes emballages en fabriquant moi-même mon eau micellaire" avec l'accompagnement d'Aurélie et Evelyne.

Lundi 30/11/20 - "Je réduis mes emballages en fabriquant moi-même mon dentifrice" avec l'accompagnement d'Aurélie et Evelyne.

Mardi 1/12/20 - "Je réduis mes déchets en réparant moi-même mon vélo" grâce au tuto de Jennifer de l'association Rémyfacilavélo.

Mercredi 2/12/20 - Publication de la vidéo "compostage".

Jeudi 3/12/20 - Publication de la vidéo "parcours d'un vêtement déposé dans une colonne à textile jusqu'à la friperie".



Le Plan Local de Prévention des déchets

Le Plan Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés, établi pour six ans, a pour but de réduire la quantité et la nocivité des déchets produits sur le territoire des Alpilles. Il est soutenu par la Région, l'ADEME et l'Europe.

Débuté en 2019, ce projet ambitieux est décliné en plusieurs axes : être exemplaire en matière de prévention des déchets, lutter contre le gaspillage alimentaire, éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets, augmenter la durée de vie des produits, mettre en place des actions emblématiques favorisant la consommation responsable, réduire les déchets des entreprises et ceux du secteur touristique.

Une Commission Consultative de Suivi permettra prochainement aux différents acteurs du territoire de participer aux actions existantes et d'en faire émerger de nouvelles pour les années à venir.



Une nouvelle chargée de mission a été recrutée en septembre 2020.

Le diagnostic du territoire a pu être finalisé, il permettra de définir en 2021 les actions souhaitées avec l'ensemble des acteurs du territoire pour atteindre les objectifs nationaux de réduction de déchets et de tri.

Mise en œuvre et déroulement

des actions prévues dans le programme européen LIFE SMART WASTE PACA en coopération avec la Région SUD

Parallèlement au Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), la Région a été retenue à un appel à projets de l'Union européenne pour la mise en place d'un programme LIFE, sur la gestion intégrée des déchets (Life Smart Waste Paca).

La candidature avait été déposée en 2017 suite à une élaboration conjointe avec 17 EPCI compétents en matière de déchets, dont la Communauté de communes. La candidature régionale a été retenue par la Commission européenne le 19 décembre 2017 pour un montant total de dépenses éligibles de plus de 34 M d'euros.

La convention entre la CCVBA et la Région a été signée le 15 juin 2018.

Ces actions qui seront mises en place jusque fin 2023 portent sur la prévention, la sensibilisation des populations, avec des interventions spécifiques en milieu scolaire ; le développement du réemploi notamment en déchèteries, le lancement de projets innovants pour la gestion de certains flux (tels les déchets verts).

La Communauté de communes s'est engagée fortement dans ce projet et ce sont 13 actions qui ont été programmées à hauteur de 1700 000 € pour améliorer la gestion des déchets, la prévention et les performances de valorisation sur le territoire. Dans ce cadre, la CCVBA percevra environ 1 M d'euros de subvention de l'Europe, l'ADEME et la Région.



**ACCOMPAGNEMENT DES CRÈCHES
DU TERRITOIRE À L'OBTENTION
D'UN LABEL DURABLE**

Soutenue par l'Union européenne dans le cadre d'un programme européen porté en partenariat avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, la Communauté de communes a engagé en juillet 2019 une démarche environnementale visant à appréhender de façon globale et transversale la prise en compte de l'environnement dans l'accueil collectif des jeunes enfants. Il s'agit de générer des prises de conscience, des modifications de comportement en proposant un projet de territoire ambitieux, intégrant des évolutions environnementales dans la gestion courante des structures, notamment celle du tri et de la réduction des déchets. Objectif : réduire l'impact environnemental du fonctionnement des structures et améliorer le confort et le bien-être des enfants.

En 2020, les diagnostics se sont poursuivis sur les 8 établissements d'accueil de la petite enfance, notamment dans les domaines suivants : le bâtiment, les énergies, l'eau, les déchets, l'entretien, l'hygiène, les activités et l'alimentation.

Le personnel des structures a pu être formé sur deux thématiques en 2020 :

- Eduquer à l'Environnement pour la petite enfance :

Réduire la consommation (conception, énergie, matière première), réduire les déchets (fabrication, consommation, fin de vie), recycler au maximum (fabrication, consommation et seconde vie), réparer (augmenter la durée de vie), réutiliser. Les objectifs sont de réfléchir au choix de matériel, modifier ses habitudes d'achat, vérifier la qualité des produits et l'origine des matières premières, privilégier les achats durables, s'informer sur les marques écoresponsables et les labels et savoir reconnaître les labels.

- Nettoyer Sans Polluer :

L'objectif est de ne pas supprimer les micro-organismes et les bactéries présentes dans le milieu mais plutôt de maîtriser la population présente. Il est donc très important de net-



toyer, préventivement, afin d'éviter de laisser aux micro-organismes et notamment aux bactéries, de quoi se nourrir. Apprendre qu'aucune loi ne formalise les protocoles d'entretien des locaux et ou les produits à utiliser, cela veut dire que l'on peut choisir sa façon de faire en accord avec les différents responsables

L'action doit se poursuivre jusqu'en septembre 2021 avec les étapes suivantes :

- Définition du plan d'action pour chaque établissement et accompagnement pour sa mise en œuvre
- Formation des agents de terrain sur différentes thématiques : gestion des déchets, santé environnementale, éducation à l'environnement pour la petite enfance, alimentation durable et réduction du gaspillage alimentaire...
- Évaluation des actions menées dans chaque crèche,
- Attribution du label.



Le lancement de la collecte des ordures ménagères et des emballages en porte à porte

Le 23 mai 2019, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement pour le déploiement de la collecte en porte à porte sur l'ensemble du territoire.

La Communauté de communes a réalisé en 2018 une étude en vue de l'optimisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire, en association avec l'ensemble des communes. Cette étude a permis de poser un diagnostic global et partagé et de définir des axes d'intervention ainsi qu'un plan d'actions à développer sur les 5 ans à venir.

Parmi ces actions, la collecte en porte à porte en bacs individuels a été programmée. Ce mode de collecte doit permettre d'apporter un meilleur service aux administrés ; de responsabiliser davantage les producteurs de déchets et de diminuer les incivilités ; de réduire les fréquences de collecte d'ordure ménagères résiduelles au profit de la collecte sélective ; d'augmenter les performances de tri et de réduire les coûts de traitement. Ce dispositif ne pourra cependant pas concerner les centres anciens (rues étroites/rentree des bacs impossibles dans les maisons ou commerces) ni les habitations isolées.

Ce service est programmé sur 3 ans, de 2020 à 2022.

Les habitants d'Aureille, de Maussane-les-Alpilles, Le Paradou ou Mouriès ont fait partie des premiers habitants à disposer de nouvelles poubelles, depuis octobre 2020. Ces bacs ont été distribués pour la plupart des habitations, quand la circulation du véhicule de collecte est possible. Si ce n'est pas le cas, ils peuvent utiliser les bacs collectifs et les sacs jaunes.

Ces nouveaux bacs permettent la collecte en porte à porte. Un autocollant avec les consignes du tri et les jours de collecte est collé sur la cuve de vos poubelles avec le jour de collecte coché pour chaque bac.

Si ce bac n'a pas encore été récupéré, le service Info Déchet répond aux questions au 04 84 510 620, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, par mail info.dechet@ccvba.fr ou sur le site internet de la CCVBA rubrique "Mes démarches en ligne".

La collecte en porte à porte arrive en novembre 2021 à Eygalières, Les Baux-de-Provence et Saint-Rémy de Provence et en octobre 2022 à Fontvieille, Mas Blanc des Alpilles et Saint-Etienne du Grès.



VERS L'INSTALLATION DE COLONNES ENTERRÉES ?

En complément du déploiement de la collecte en porte à porte avec des bacs individuels, qui couvrira la majorité du territoire à l'automne 2022, l'étude pour la mise en place de colonnes enterrées à proximité de centres anciens est en cours de finalisation. En effet, dans ces secteurs anciens souvent très denses, la circulation des bennes de collecte et l'exiguïté des logements ne permettent pas toujours d'accueillir des bacs individuels.

La consultation publique a été lancée en décembre 2020 pour l'étude, qui se déroulera en 2021.



L'ÉTUDE POUR LA REQUALIFICATION ET LA MISE AUX NORMES DES DÉCHÈTERIES DE MAUSSANE-PARADOU ET SAINT-RÉMY DE PROVENCE

Les déchèteries de Saint Rémy de Provence et de Maussane/Paradou, relativement anciennes, nécessitent une modernisation afin de répondre, d'une part, aux nouvelles réglementations (sécurité, protection environnementale) et, d'autre part, aux besoins liés à l'amélioration du tri, du recyclage et du réemploi.

La Communauté de communes, souhaite développer le réemploi et l'économie circulaire sur son territoire et répondre ainsi aux enjeux de développement durable en limitant la quantité de déchets ultimes tout en maîtrisant les coûts de traitement. Les objectifs poursuivis dans le cadre de la mission sont axés à la fois sur :

- la mise aux normes et la sécurité des usagers et des employés
- l'intégration des aménagements et équipements nécessaires à la valorisation et au réemploi
- l'optimisation du fonctionnement général.

L'étude des scénarios d'aménagement s'est poursuivie en 2020 en intégrant notamment les aspects hydrauliques et contraintes réglementaires liées aux risques inondation-ruissellement présents sur les deux sites.



Les autorisations d'accès en déchèteries

Les trois déchèteries intercommunales sont accessibles à l'ensemble des habitants et professionnels du territoire. Elles ne sont pas encore dotées de système de contrôle à l'accueil. Aussi, avec la crise, la CCVBA a souhaité mettre en place la délivrance d'autorisation d'accès personnelle pour éviter tout report d'habitants extérieurs au territoire et réduire les flux sur les sites. En 2020, près de 7000 autorisations d'accès ont été délivrées.

LA MISE EN PLACE D'AVIS DU SERVICE DÉCHETS SUR L'ENSEMBLE DES PERMIS DE CONSTRUIRE ET PERMIS D'AMÉNAGER *des 10 communes du territoire*



Suite aux différents transferts de compétences, la Communauté de communes assure plusieurs compétences sectorielles en lien avec le territoire et les projets de construction s'y rapportant, notamment :

- eau potable, eaux usées, eaux pluviales
(en zone urbanisée ou à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme)
- collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- conception et gestion des zones d'activités économiques
- voirie communautaire

En conséquence, la CCVBA doit émettre un avis sur l'ensemble des projets ayant une incidence dans ces domaines.

Par courrier du 16 octobre 2019, le Président de la Communauté de communes a ainsi demandé aux maires de le saisir pour avis sur les demandes d'autorisation d'urbanisme en matière de déchets. L'objectif étant de s'assurer de la bonne exécution du service de collecte dans le cadre des opérations projetées et d'anticiper les besoins en termes d'équipements.

Mis en place depuis le 1er janvier 2020, le service déchet a émis sur l'année 274 avis intégrant si besoin des préconisations afin que les futurs habitants soient correctement desservis.

Modification des horaires d'ouverture au public des déchèteries

Dans le cadre de l'étude sur la requalification des déchèteries de Maussane-Paradou et Saint Rémy de Provence, une enquête avait été réalisée en 2019 auprès des usagers afin d'évaluer leur niveau de satisfaction et leurs attentes sur le service délivré. Il en est notamment ressorti une demande d'ouverture des sites plus tôt le matin et une homogénéisation des horaires sur les 3 déchèteries. Cette cohérence des horaires était également un objectif pour mieux organiser les plannings et avoir un message simplifié pour les administrés.



À compter du 11 mai 2020, les nouveaux horaires et jours d'ouverture ont été fixés comme suit :

| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI |
|---|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Déchèterie MAUSSANE | 8h00-12h00 14h00-16h30 | 8h00-12h00 14h00-16h30 | 8h00-12h00 14h00-16h30 | 8h00-12h00 14h00-16h30 | 8h00-12h00 14h00-16h30 | 8h00-12h00 14h00-16h30 |
| Déchèterie Saint Rémy de Provence | 8h00-12h00 14h00-16h30 | 8h00-12h00 14h00-16h30 | 8h00-12h00 14h00-16h30 | 8h00-12h00 14h00-16h30 | 8h00-12h00 14h00-16h30 | 8h00-12h00 14h00-16h30 |
| Déchèterie Saint Etienne du Grès | Fermée | 8h00-12h00 14h00-16h30 | Fermée | 8h00-12h00 14h00-16h30 | 8h00-12h00 14h00-16h30 | 8h00-12h00 14h00-16h30 |

🕒 Les professionnels n'ont pas accès aux sites les samedis
 🕒 Accès aux professionnels exceptionnellement gratuit
 🕒 Fermeture les jours fériés.

Au regard des impacts économiques de la crise sanitaire, la CCVBA a décidé d'autoriser exceptionnellement les professionnels du territoire à un accès gratuit pour l'année 2020.

LA CENTRALE SOLAIRE DE LA VALLÉE DES BAUX-ALPILLES

Implantée à la fois sur les communes de Maussane-les-Alpilles et Le Paradou, la nouvelle centrale se situe, au sud du massif et du village classé des Baux-de-Provence. Elle bénéficie d'un très fort ensoleillement. Cette ancienne décharge, d'une surface de onze hectares, a été réhabilitée en 2016 par la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, propriétaire du terrain, pour un montant de 1,6 millions d'euros. Ce projet entre dans le



cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) tout en assurant la reconversion d'un espace anciennement pollué en site producteur d'énergies renouvelables.



La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a choisi de faire de la transition énergétique l'une de ses priorités. Engagée dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays d'Arles et labellisée en 2016 "Territoire à énergie positive pour la croissance verte", elle assure la mise en place de plusieurs projets en vue de favoriser l'émergence de dispositifs innovants, axés sur les ressources locales et favorisant le développement durable. Cet équipement se déploie donc sur des espaces déjà artificialisés et préserve les espaces à vocations naturelle et agricole.

Composée de 18 800 panneaux, la centrale photovoltaïque produira 12,7 GWh/an, l'équivalent de la consommation électrique annuelle moyenne d'environ 5 200 habitants soit la population des communes de Maussane-les-Alpilles, Le Paradou et Les Baux-de-Provence. Les rejets atmosphériques évités sont estimés à 3 150 tonnes de CO₂ par an.

L'effet sur la circulation de la faune sera restreint par la mise en place de sections de clôture adaptées au passage de la petite faune. Un suivi faunistique et floristique est également prévu durant les cinq premières années d'exploitation de la centrale.

Afin de limiter son impact sur l'environnement et de préserver la biodiversité en phase exploitation, le pâturage ovin sera privilégié pour l'entretien de la végétation du site. Pour sensibiliser aux enjeux du développement durable, un espace pédagogique sur les énergies renouvelables sera aménagé sur le site à destination des scolaires et d'autres publics.

UN CALENDRIER FIXÉ ET DES PRESTATAIRES CHOISIS

Les habitants du territoire ont été concertés et les acteurs locaux associés à la démarche.

L'ensemble des autorisations administratives sont obtenues et le projet a été lauréat à l'appel d'offre de la Commission de régulation de l'Énergie en juillet 2019.

Un bail d'une durée de 21 ans et une concession de travaux et d'exploitation ont été signés, le 7 décembre 2020, avec la société LUXEL. Les travaux ont démarré en avril 2021 pour une durée de 6 mois. La mise en service sera effective dès que le raccordement électrique aura été réalisé par Enedis.

Son exploitation et sa maintenance seront assurées en totalité par LUXEL, du groupe EDF-Renouvelables ou des sous-traitants locaux pendant toute la durée d'exploitation.

Sacs et bacs jaunes, ordures ménagères et points d'apports volontaires : quelques rappels...

TRIER + MES EMBALLAGES

- Inutile de les laver, il suffit des les vider
- Inutile de les compacter et de les imbriquer
- Inutile d'enlever les bouchons des bouteilles en plastique

RÉDUIRE MES DÉCHETS

- Je donne mes vieux objets
- Je les répare et leur offre une seconde vie
- Je loue au lieu d'acheter
- Je colle un Stop pub sur ma boîte aux lettres

MA COLLECTE

- Je sors mon bac la veille au soir de la collecte
 - Je rentre mon bac au plus tôt après la collecte
 - Je lave mon bac régulièrement
 - Si mon bac est cassé ? Si je n'ai pas de bac ?
- Je contacte Info déchet au 04 84 510 620
- Je déménage : je laisse mon bac



RÉDUIRE SES DÉCHETS GRÂCE AU COMPOSTEUR

La Communauté de communes propose des composteurs à installer dans les jardins.

164 foyers supplémentaires en ont été équipés en 2020. Une augmentation de 74% par rapport à l'année précédente.

Deux modèles sont disponibles :

- **Petit modèle (400 L)** participation financière de 15 € (par chèque)
- **Grand modèle (600 L)** participation financière de 30 € (par chèque)

Ils sont fournis en kit avec un bio seau, un aérateur de compost et un guide du compostage.

Inscriptions au 04 84 510 620
ou info.dechet@ccvba.fr

PRIX DE LA CONSTRUCTION OR*pour le nouveau siège**de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles*

Le siège de l'intercommunalité a été récompensé pour son excellente rénovation, dans le respect de la protection de l'environnement et de la transition énergétique. Il vient d'obtenir, le 12 novembre dernier, le "Prix Régional de la Construction en bois", remis par la Fibois Sud, l'interprofession de la filière Forêt-Bois sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En effet, pour cette opération la Communauté de communes a favorisé fortement les filières de matériaux locaux. Ainsi, plus de 56 000 m³ de Bois des Alpes ont été utilisés pour cette construction. C'est Hervé Chérubini, président de la CCVBA, qui a reçu le prix, à distance, lors d'une soirée en visioconférence. Ce prix est une reconnaissance de l'engagement de la Communauté de communes en matière de protection de l'environnement mais, elle l'espère, un modèle à suivre pour les particuliers et les entreprises du territoire, qui peuvent ainsi se projeter vers un nouveau modèle d'écoconstruction !

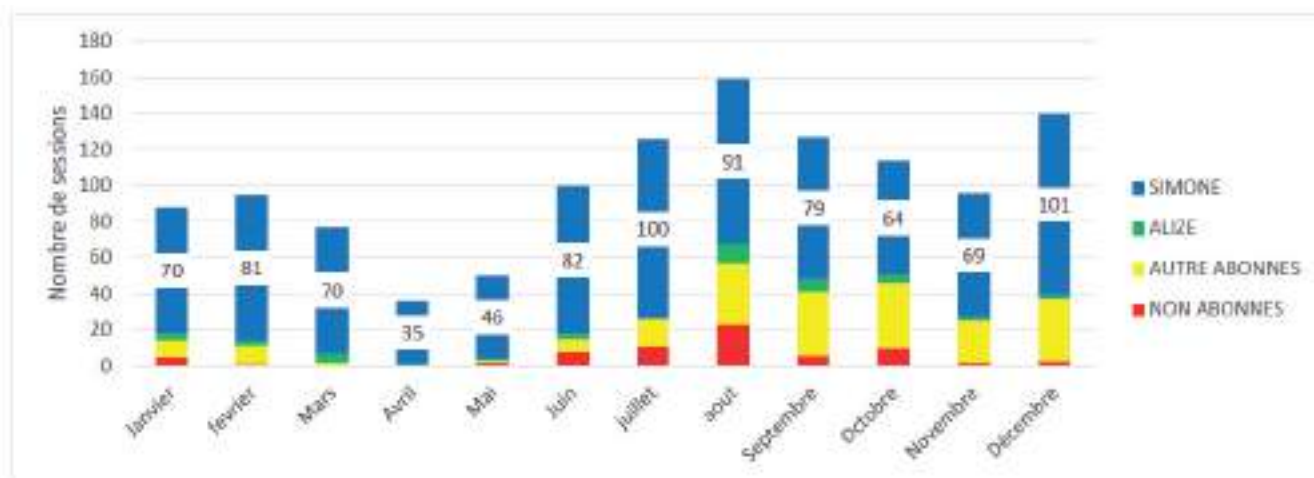


Bornes de recharge pour véhicules électriques : DES ABONNÉS EN CONSTANTE AUGMENTATION

En 2020, la Communauté de communes a finalisé le déploiement programmé des bornes de recharges sur son territoire avec la pose de deux bornes supplémentaires. Ainsi, 13 bornes ont été installées pour un montant de 124 400 € (avec le soutien du Conseil départemental des Bouches du Rhône).



Malgré une baisse de fréquentation lors des périodes de confinement, l'analyse statistique sur l'année démontre un usage croissant depuis les premières installations en 2018. Les recettes perçues étaient de 775 € en 2018, 4202 € en 2019 et sont de 5978 € en 2020.



Détails des connexions 2020

Les bornes situées sur Saint-Rémy de Provence (place Jean Jaurès) et sur Maussane-les-Alpilles (derrière l'église) sont les plus attractives, comme l'indique le graphique ci-dessus.

La CCVBA réfléchit à un déploiement de bornes complémentaires sur le territoire.

LE SERVICE ECONOMIE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ACCOMPAGNE LA STRUCTURATION ET LA PROMOTION DES ENTREPRISES DE SON TERRITOIRE

Elle met à disposition plusieurs outils :

- Un conseil juridique et fiscal
- La recherche de foncier et immobilier d'entreprises
 - La recherche de financements et aides
- L'appui dans la recherche de futurs collaborateurs
 - La mise en valeur de l'entreprise
 - La mise en relation avec l'écosystème local.

Vous avez un projet de création ou développement d'entreprise ?

La CCVBA vous apporte un accompagnement sur mesure :

- Un rendez-vous téléphonique ou physique pour connaître votre entreprise, votre projet et vos besoins
- L'organisation de rendez-vous avec des structures utiles à l'avancée de votre projet
 - Un appui aux différentes démarches

Vous avez besoin d'aide ?

N'hésitez pas à contacter le service Economie : economie@ccvba.fr



Ateliers-rencontres d'entreprises

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement économique, la Communauté de communes propose des Ateliers d'entreprise sur les thématiques touchant toute la vie de l'entreprise.

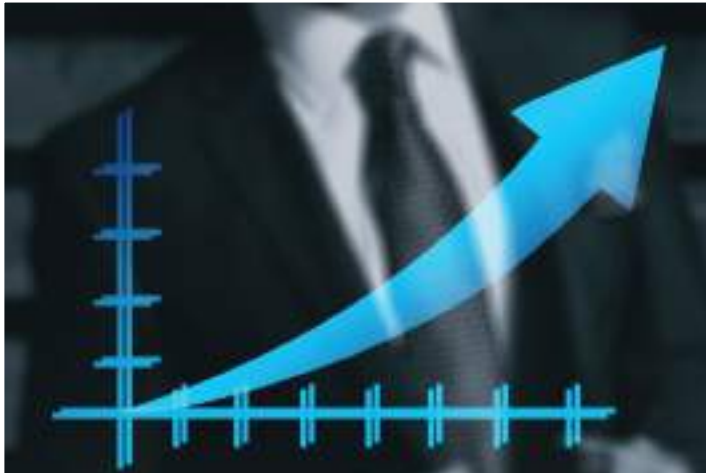
Depuis le printemps 2019 la CCVBA propose le même format :

- Un rendez-vous trimestriel
- Un format opérationnel de 1h30 effective

Multithématiques :

- Digitalisation, Internet & réseaux sociaux
- Financements corporate & filières
- Export & préparation aux salons
- Tourisme industriel & Attractivité
- ESS & économie de proximité
- RSE & Tri
- Innovation & R+D
- Networking & mise en réseau

Mis en pause durant les périodes de confinement, la CCVBA a décidé de les relancer en 2021.



Un accompagnement efficace pour faire face à une crise économique sans précédent

Face à l'ampleur de la crise liée à la propagation du COVID 19, la CCVBA et ses partenaires institutionnels ont décidé d'agir de manière inédite et de mettre en place un plan d'actions permettant de soutenir les entreprises face à cette crise sanitaire et économique sans précédents.

Plusieurs dispositifs ont donc été mis en place :

- **Des aides aux entreprises** : COVID URGENCE, COVID RELANCE et COVID RESISTANCE
Gratuité des partenariats d'Alpilles en Provence, accès pro gratuits en déchèterie.

- **La création d'un site internet** répertoriant les aides aux entreprises et les outils nécessaires à la relance économique : www.economie.vallée-des-baux-alpilles.fr
Un site mis en place après le premier confinement et encore actif à ce jour, où vous trouverez un Guide des aides mis à jour régulièrement par le service économie de la CCVBA.

- **La création d'une place de marché locale www.achetezalpilles.fr**

Mis en ligne en un temps record (10 jours) en novembre 2020, ce site a permis durant le 2ème et 3ème confinement de :

- Créer de la visibilité pour les entreprises de la CCVBA
- Développer une offre d'e-commerce à destination des consommateurs
- Envisager plusieurs types de réception des produits : drive, livraison ou expédition

Environ 80 boutiques ont été créées sur le site, avec plus de 1200 références.

Par ailleurs, une visibilité supplémentaire a été proposée aux entreprises par des publications sur la page Facebook #achetezalpilles.

- **Un accompagnement personnalisé des entreprises**

La CCVBA a apporté un accompagnement poussé aux chefs d'entreprises, durant ces 3 confinements. Plus que jamais le service économie était mobilisé dans la recherche d'aides et financements, le conseil aux entreprises et la préparation de la relance économique.

Témoignage de l'entreprise "D'un siège à l'autre" (Fontvieille)

Spécialisée dans la rénovation et la restauration de sièges, qu'il s'agisse de fauteuils, chaises ou canapés, Gil Grave est tapissier d'ameublement à Fontvieille depuis 2010. Cet artisan d'art a sollicité la CCVBA pour une recherche d'aide et de financements "l'accompagnement de la CCVBA a été précieuse pour mon entreprise. En période de crise nous sommes sollicités par différents canaux et s'y retrouver n'est pas toujours facile quand nous sommes pris par la gestion du quotidien. Le service économie a pu me conseiller et m'aguiller dans mes recherches et mes formalités administratives".

Les zones d'activité

La Communauté de communes poursuit par ailleurs son engagement en faveur des entreprises et de l'emploi avec l'extension de la Zone d'activités de la Massane à Saint Rémy de Provence et celle des Grandes Terres à Eygalières.

Il s'agit de répondre aux besoins des entreprises tout en aménageant des extensions de qualité avec une attention particulière sur l'économie foncier, l'intégration paysagère, la qualité des espaces publics, le traitement des clôtures, le choix des espèces végétales adaptées au climat méditerranéen, les économies d'énergie. En 2020 ont été établies les programmations de travaux par les maîtres d'œuvre retenus sur ces deux projets. L'ensemble des dossiers d'autorisation ont été déposés : permis d'aménager, dossier Loi sur l'eau, etc.

A l'issue des travaux, 3 lots supplémentaires seront disponibles sur la Massane 3 et 20 lots sur Les Grandes Terres.

A ce jour, 1 compromis de vente a déjà été signé avec l'entreprise Florame sur la Massane 3, spécialisée en produits d'aromathérapie biologique et de cosmétiques biologiques.

Les travaux d'aménagement sont prévus à compter de l'été 2021 et seront terminés fin 2021.



FONCIER ET IMMOBILIER ÉCONOMIQUES

Dans le cadre de sa compétence développement économique et aménagement, la CCVBA viabilise et commercialise des terrains en zone d'activité pour favoriser l'installation d'entreprises sur son territoire.

Fortement attirées par un potentiel économique, l'art de vivre « provençal » et un positionnement géographique stratégique, les entreprises demandeuses d'un lieu d'implantation sur notre territoire sont de plus en plus nombreuses. Au 31 décembre 2020 le service économie répertoriait 60 dossiers de candidature. De nombreux projets de développement d'activités se concrétisent sur notre territoire. Le service économie aide chaque porteur de projet à trouver une solution pour la réalisation de son projet de développement.

Par ailleurs, en partenariat avec les acteurs privés du territoire, la Communauté de communes recense les locaux vacants susceptibles d'accueillir des entreprises (commercial, artisanal, industriel).

Chiffres clés ZA au 31 décembre 2020

- **8** zones d'activité communautaires
- **282** entreprises installées :
 - 70% à vocation artisanale
 - 10 % à vocation industrielle
 - 20% à vocation commerciale et de services
- **1611** emplois directs
- **60** candidatures reçues

La Bergerie,

LA NOUVELLE PÉPINIÈRE-INCUBATEUR D'ENTREPRISES



©Pierre ROUBY



©Pierre ROUBY

L'ancienne bergerie du château de Montauban, à Fontvieille, accueille des entrepreneurs tournés vers les Green Tech et les entreprises innovantes, dans son nouvel espace de coworking et de bureaux individuels.

Cette réhabilitation a été conduite dans une logique de développement durable et de respect de l'environnement. Un an de travaux, à hauteur de 912 000 €, a été nécessaire. Le projet a bénéficié de subventions à hauteur de 80% du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et de la Région SUD Provence Alpes Côte-d'Azur.

Cette Pépinière-Incubateur d'entreprises innovantes est désormais un formidable outil au service des entreprises et de tout porteur de projet ayant une valeur ajoutée pour le territoire de la Communauté de communes !

*Concilier travail, art de vivre
et impact environnemental*

L'objectif poursuivi est très clair : booster la région sur le plan économique et sur le plan de l'innovation, mais aussi avoir un impact fort sur la transition écologique. Dans cette optique, un accompagnement personnalisé est proposé à tout porteur de projet qui s'aligne sur ces mêmes valeurs.

En plus d'équipements et de services partagés pour réduire les charges (photocopieurs, accès Internet...) et des espaces de réunion ou de détente pour travailler et échanger sur de nouvelles idées, les entreprises et porteurs de projets bénéficieront d'accompagnements sur toutes les étapes du projet, allant de l'installation dans la pépinière, jusqu'à la sortie de la pépinière, avec des aides à la création, au développement, des conférences, une mise en relation avec les réseaux experts.

Quels sont les accompagnements proposés par la CCVBA ?

- Appui technique business et partenariat
- Expertise juridique et fiscale
- Recherche de foncier et immobilier d'entreprises
- Mobilisation d'aides et financement
- Aide au recrutement
- Expertise en mobilité
- Appui dans les actions de communication



©Pierre ROUBY



-  OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
-  BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE
-  COMMUNES D'ALPILLES EN PROVENCE



Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence

- Bureau de Saint-Rémy de Provence

Place Jean Jaurès
13210 Saint-Rémy de Provence
Tél. +33(0)4 90 02 05 22

Heures et jours d'ouverture :

De mi-octobre à mi-avril :

*From mid-October to mid-April***Du lundi au samedi***From Monday to Saturday*

9h15 - 12h30 / 14h - 17h30

Fermé les dimanches et fériés*Closed on Sundays and national holidays*

De mi-avril à mi-octobre :

From mid-April to mid-October :

9h15 - 12h30 / 14h - 18h30

Dimanches et fériés*Sundays and national holidays :*

10h - 12h30

Juillet et Août - July & August :

9h15 - 12h30 / 14h - 18h30

Dimanches et fériés - Sundays & holidays :

10h - 12h30 / 14h - 17h

- Bureau de Fontvieille

Avenue des Moulins
13990 Fontvieille
Tél. +33(0)4 90 54 67 49

Heures et jours d'ouverture :

D'octobre à mai :

*From October to May***Du lundi au vendredi :**

9h15 - 12h30 / 14h - 17h30

Jours fériés d'avril et mai :*holidays in April and May :*

10h00 - 12h30

En juin et septembre*In June and September :***Du lundi au samedi :**

9h30 - 12h30 / 14h - 18h

Fermé les dimanches et jours fériés*Closed Sundays and holidays***En Juillet et Août - July & August :****Du Lundi au Samedi - From Monday to Saturday**

9h30 - 12h30 / 14h - 18h

Dimanche et jours fériés :*Sunday and national holidays*

10h00 - 12h30

- Bureau de Mouriès

2 rue du Temple
13890 Mouriès
Tél. +33(0)490 47 56 58

Heures et jours d'ouverture :

D'octobre à juin

*From October to June***Du lundi au vendredi :***From Monday to Friday*

9h - 12h30 / 14h - 17h30

En juillet, août - July, August :**Du lundi, mardi, mercredi et vendredi - Monday,***Tuesday, Wednesday and Friday :*

9h - 12h30 / 14h30 - 18h

Samedi :*Saturday*

9h - 12h30

Dimanche et jours fériés :*Sunday and national holidays*

10h00 - 12h30

Septembre - September**Du lundi au vendredi :***From Monday to Friday*

9h - 12h30 / 14h30 - 18h00

QUEL RÔLE POUR L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL ?**Les principaux axes de travail :**

- Accueillir, informer et conseiller
- Promouvoir la destination et les activités
- Coordonner et mettre en réseau les prestataires
- Développer la qualification de l'office de tourisme
- Élaborer et mettre en œuvre la politique intercommunale du tourisme et des programmes intercommunaux de développement touristique
- Créer et animer des événements spécifiques au territoire intercommunal

Les missions :

- Accueil et commercialisation de la destination
- Communication et valorisation des atouts et de la destination
- Promotion du territoire, événementiel, partenariat et presse
- Mise en réseau des acteurs du territoire

**Les chiffres clés**

3 structures d'accueil : un office de tourisme intercommunal situé à Saint-Rémy de Provence et deux bureaux d'information touristique sis à Mourières et Fontvieille.

6 langues d'édition des plans comptoir, guide d'hébergement, de restauration, des bonnes adresses, plan de région et plan de ville (FR/GB/ES/IT/ALL/NL)

7 langues parlées au comptoir (Français, Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Portugais, Chinois)

8 agents formés pour approfondir leurs connaissances sur l'ensemble des villages du territoire. Visites de partenaires tels que Chambres d'hôtes, Hôtels, prestataires de loisirs, domaines viticoles, et toute entreprise en lien avec l'accueil de clientèle touristique.

892 billets vendus : Festival les Antiques de Glanum, Festival de Jazz...

11 997 € de chiffre d'affaires sur les ventes de la boutique

14 accueils presse de journalistes

13 visites groupées organisées

240 jours d'ouverture (incluant l'accueil téléphonique durant la crise sanitaire)

31 047 personnes accueillies au comptoir de Saint-Rémy de Provence

52 123 personnes accueillies aux comptoirs des 3 bureaux



L'Office de Tourisme Intercommunal, à Saint-Rémy de Provence

En raison de l'épidémie de COVID-19, les ouvertures de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) et des Bureaux d'Information Touristique (BIT) ont été perturbées pendant les périodes suivantes, mais les services n'ont pas été interrompus avec du personnel en présentiel et en télétravail.

- Du 14 mars au 11 mai 2020, lors du premier confinement : fermeture des accueils physiques mais services maintenus par téléphone et internet.
- Du 29 octobre au 1er décembre lors du second confinement : accueils physiques ouverts et services maintenus par téléphone et internet.



Accueil à l'OTI de Saint-Rémy de Provence

Fréquentation des bureaux en baisse

La fréquentation de l'OTI et des BIT a baissé d'environ 50 % par rapport à 2019. Une même tendance a été observée dans les bureaux et sur les sites touristiques.

...mais affluence touristique record !

Les mois de juillet et août, en revanche, ont été particulièrement intenses avec une forte fréquentation jusqu'au 25 août, date à laquelle le département a été placé en rouge (circulation COVID). Un changement des habitudes a été observé car une majorité de touristes français a séjourné dans les Alpilles en 2020.

L'organisation par l'OTI du marché des créateurs à Saint-Rémy de Provence a été maintenue durant toute la saison estivale 2020. La foire aux santons et le marché de Noël de Fontvieille ont dû être annulés.



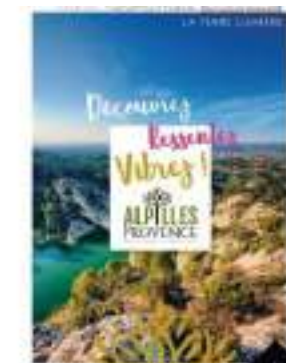
**TAXE DE
SÉJOUR**

De bon résultats sont à noter concernant la taxe de séjour avec un chiffre de -4 % localement.

Le site internet alpillesenprovence.com



Il est désormais possible de consulter l'offre touristique des Alpilles sur votre mobile, votre tablette ou votre ordinateur, grâce au site internet www.alpillesenprovence.com né en 2020. Toute la diversité de l'offre est répertoriée par l'équipe d'Alpilles en Provence afin de répondre aux interrogations des visiteurs tout en mettant en valeur le travail accompli par les professionnels du territoire.



GUIDE TOURISTIQUE -
ALPILLES EN PROVENCE



GUIDE HÉBERGEMENT 2020
9 MB



GUIDE RESTAURANTS &
COMMERCE 2020



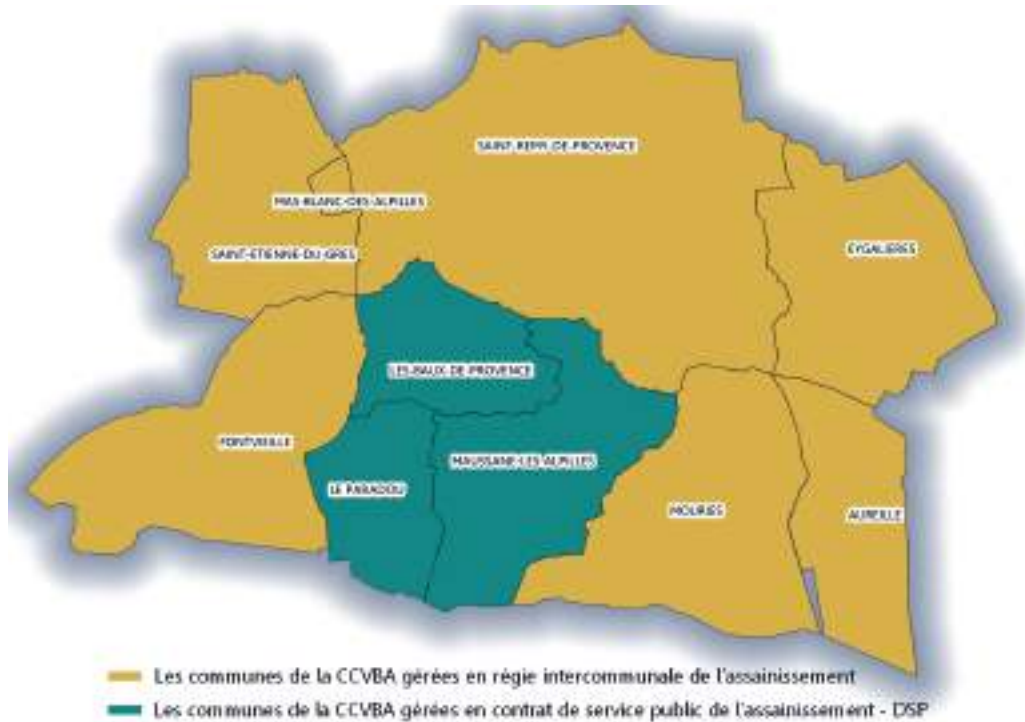
GUIDE ACTIVITÉS & LOISIRS
2020

L'Office de Tourisme Alpilles-en- Provence a édité quatre nouveaux supports de communication avec une ligne éditoriale totalement repensée qui traduit l'image de la marque "Alpilles-en-Provence".

Quatre nouvelles brochures sont désormais disponibles :

- **Guide touristique Alpilles-en-Provence** :
présentation de la destination Alpilles-en-Provence et des villages.
- **Guide hébergements** :
regroupant les hôtels, résidences de tourisme, campings, chambres d'hôtes et locations saisonnières.
- **Guide restaurants et commerces** :
Restaurants, Où sortir, Commerces & services, infos pratiques.
- **Guide activités et loisirs** :
Sports et activités de plein air, nos moulins & domaines viticoles, patrimoine

ASSAINISSEMENT



EAU POTABLE



Cartes au 31 décembre 2020

Régie et DSP : explications.

EN RÉGIE : Ce sont les agents communautaires qui gèrent directement les problématiques d'eau et d'assainissement. Ils assurent la maintenance et la prévention des équipements, effectuent les travaux ou font appel à des prestataires via des marchés publics.

EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : Les communes ont confiées les missions de maintenance, réparation et entretiens des réseaux et des équipements à des délégataires (différents selon les communes). Les investissements sont réalisés par la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles. Neuf contrats de DSP arrivent à échéance le 31 mars 2022.

TRAVAUX 2020 - 2021 - 2022



L'esplanade de la mairie, en travaux, à Saint-Etienne du Grès.



Construction du réservoir d'eau potable qui alimentera Maussane, Les Baux, Le Paradou.



Travaux d'assainissement à l'espace Libération, à Saint-Rémy de Provence.
Photo@communicationVilledesaint-remyde-provence

Maussane-les-Alpilles, Les Baux-de-Provence, Le Paradou et Saint-Rémy de Provence

Deux nouveaux forages sont en projet sur le territoire. Le premier sur le site Les Canonnettes aux Baux de Provence. Ce nouveau forage couplé à un réservoir en eau potable alimentera les communes de Maussane-les-Alpilles, Les Baux-de-Provence et Le Paradou. Le second sera installé aux Méjades à Saint-Rémy de Provence. Ces forages permettront d'augmenter la capacité de production en eau potable et de répondre ainsi aux besoins de la population.

Maussane-les-Alpilles

Les études concernant la reprise du réseau pluvial du chemin de l'ISOARD ont été lancées en 2020. Les travaux sont prévus en 2021.

Saint-Etienne du Grès

Les agents du service eau et assainissement ont procédé au remplacement du réseau en eau potable, au chemisage du réseau assainissement et au redimensionnement du réseau pluvial sur l'esplanade de la mairie, à Saint-Etienne du Grès, en 2021. Les travaux interviennent au terme de nombreuses reprises de l'ensemble des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Eygalières

Le poste de refoulement de l'impasse de la vieille Fontaine sera remplacé en septembre-octobre 2021. L'extension du réseau eau-assainissement de près de 700 mètres sur la route d'Orgon jusqu'à l'impasse du Mas Blanc sera créée au cours du dernier trimestre 2021. Une filière boue sera aménagée à la station d'épuration, fin 2021-début 2022, afin de remplacer l'ancien système amovible de traitement de boue.

Fontvieille

Les travaux de renouvellement de la conduite de refoulement en eau potable du tronçon sous la route de Fontvieille (RD 33) devraient débuter en octobre 2021 pour une durée de quatre mois. Cette conduite se situe entre le chemin de la station de pompage et le chemin de la Grande Draille, sur une longueur d'environ 2 000 mètres. Ils interviennent suite aux grands travaux réalisés en 2019, sur la station de pompage de la Barjolle de Fontvieille.

Saint-Rémy de Provence

La rénovation de l'espace Libération à Saint-Rémy de Provence a permis au service eau et assainissement de rénover les canalisations d'eau potable et les réseaux d'assainissement.

TRAVAUX RÉSEAUX ASSAINISSEMENT 2020**Communes en régie****AUREILLE**

- Extension du réseau d'assainissement sous le chemin du Pont d'Etienne. Les travaux sont prêts à être lancés. En attente de la délibération de la commune incluant ce chemin dans le domaine public.
- Achèvement de la reprise des lits des séchage à la station d'épuration.
- Test fumée sur tout le réseau.
- Etude pour mise en place compacteur à déchets sur le dégrilleur.

EYGALIÈRES

- Etude en cours pour l'extension du réseau d'eaux usées route d'Orgon sur sa partie urbaine .
- Lancement du marché public pour le renouvellement du poste de relevage impasse vieille fontaine.
- Poursuite étude pour créer une filière boues à la station d'épuration DIA et AVP rendus réalisation du DLE.
- Test de fumigation réalisé sur tout le réseau.

FONTVIEILLE

- Achèvement des travaux concernant la création d'une ligne d'eau industrielle à la station d'épuration (Consommation 1000 m³/mois d'eau potable utilisée).
- Consultation en cours pour remplacer les deux agitateurs dans bassin d'aération.

MAS BLANC DES ALPILLES

- Changement des 2 pompes du poste de relevage de la station d'épuration.
- Taille des roseaux des roseaux programmée en hiver.

MOURIÈS

- Poursuite du remplacement des canalisations et branchements des rues du 8 Mai 1945, des Bergères et Jean Colas.
- Consultation en cours pour la réduction des arrivées d'eaux parasites dans le réseau d'eaux usées. Cette consultation fait suite aux préconisations du SDEU.
- Etude en cours pour l'extension du réseau d'assainissement (zone U) sur le chemin du Mas Neuf.

SAINT-ETIENNE DU GRÈS

- Consultation pour chemiser le réseau d'eaux usées aux abords de l'esplanade de la mairie.
- Fin des travaux extension réseau RD 99, Enclos des Ferronniers et de la Thèze.

SAINT-RÉMY DE PROVENCE

- Lancement de la maîtrise d'œuvre groupée avec la commune pour remplacement du réseau d'eaux usées sur l'avenue Durand Maillane.
- Parking Libération, études en cours pour extension du réseau d'eaux usées afin d'alimenter le futur Clos des Cèdres.
- Avenue Pellissier, extension du réseau pour desservir l'Eco Hameau de USSOL.
- Renouvellement du réseau avenues Libération, Pellissier. Dernière phase en cours (Angle Pellissier, Jean Moulin vers Bigau).
- Consultation pour renouvellement d'un agitateur dans bassin d'aération .
- Quartier des Jardins consultation de Maitrise d'Œuvre pour extension réseau d'eaux usées.
- Mise en place compacteur à déchets achevé.

Communes en délégation de service public**LES BAUX-DE-PROVENCE**

- Chemisage des réseaux dans les rues Neuve et du Château.
- Consultation à lancer pour réaliser une campagne de fumigation sur le réseau afin de déterminer l'arrivée d'eau parasites.

MAUSSANE-LES-ALPILLES

- Poursuite des études pour la nouvelle station d'épuration Maussane-Baux-Paradou.
- Lancement de la consultation pour le remplacement du réseau chemin de l'Isoard.
- Lancement des études pour le remplacement ou chemisage du réseau d'eaux usées sur la Petite route des Baux.

LE PARADOU

- Poursuite du chantier de la 3ème tranche pour la rue Bellecroix avec remplacement de la canalisation principale et des branchements.
- Poursuite et fin du chantier concernant la suppression des eaux parasites conformément au rendu du SDAEU.
- Etude pour la réalisation de la nouvelle station d'épuration et sur les capacités de la canalisation de refoulement (partie sud route des Tours de Castillon).
- Extension du réseau d'assainissement sur le chemin du Sambuc en cours.

Sur l'ensemble du territoire de la CC

Etude d'opportunité sur la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT).

Pour 2020, 3 631 811€ € d'investissements eau et assainissement ont été réalisés sur les 10 communes.

| RECAPITULATIF DES VOLUMES D'EAU COLLECTES ET VENDUS EN 2020 | | | | | | | |
|---|---------------------------|--------------------------|------------------|-------------------------|------------|-------------------------|-----------------|
| Communes | Volume d'eau traités (m³) | Volume d'eau vendus (m³) | Nombre d'abonnés | Linéaire de réseau (km) | Prix du m³ | Bilan de fonctionnement | Tonnes de boues |
| Aureille | 75 826 | 85 000 | 661 | 13,70 | 1,58 | Conforme | 5,86 |
| Les Baux de Provence | / | 74 580 | 197 | 12,50 | 2,546 | Conforme | / |
| Eygalières | 96 270 | 149 782 | 793 | 15,61 | 1,58 | Conforme | 18,15 |
| Fontvieille | 326 385 | 194 000 | 1 800 | 22,89 | 1,58 | Conforme | 51,95 |
| Mas Blanc des Alpilles | 27 552 | 26 787 | 242 | 5,33 | 1,70 | Conforme | 0,00 |
| Maussane les Alpilles | 255 929 | 231 806 | 1 329 | 25,40 | 1,947 | Conforme | 48,00 |
| Mouriès | 350 116 | 147 269 | 1 395 | 24,20 | 1,58 | Conforme | 47,52 |
| Paradou | / | 153 266 | 1 044 | 19,26 | 2,644 | Conforme | / |
| SI Les Baux-Paradou | 362 910 | 227 846 | 1 241 | 1,70 | 1,358 | Conforme | 37,73 |
| Saint Etienne du Grès | 184 896 | 150 295 | 956 | 13,38 | 1,70 | Conforme | 33,45 |
| Saint Rémy de Provence | 762 059 | 680 754 | 4 935 | 41,05 | 1,58 | Conforme | 171,84 |
| | 2 441 943 | 2 121 385 | 14 593 | 195,02 | | | 414,50 |
| Comparatif | | | | | | | |
| 2017 | 2 232 081 | 2 013 768 | 12 632 | 181,21 | | | 457,23 |
| 2018 | 2 408 050 | 1 981 599 | 12 686 | 178,16 | | | 481,35 |
| 2019 | 2 809 490 | 2 085 327 | 14 132 | 194,50 | | | 441,37 |
| 2020 | 2 441 943 | 2 121 385 | 14 593 | 195,02 | | | 414,50 |

| RECAPITULATIF DES DOSSIERS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ASSAINISSEMENT AUTONOME) INSTRUMENTS EN 2020 | | | | | | | |
|---|---------------------------------|---------------------------------|--------------------------|---------------|-----------------------------|----------------------|-----------------|
| Communes | Nombre de dispositifs existants | Contrôles dossier de conception | Contrôles de réalisation | Contre visite | Contrôles de fonctionnement | Contrôles pour vente | Factures émises |
| Aureille | 82 | 1 | 1 | 0 | 2 | 1 | 5 |
| Les Baux de Provence | 125 | 2 | 3 | 0 | 1 | 0 | / |
| Eygalières | 538 | 13 | 9 | 3 | 30 | 28 | 53 |
| Fontvieille | 238 | 3 | 0 | 1 | 6 | 5 | 12 |
| Mas Blanc des Alpilles | 41 | 0 | 0 | 0 | 4 | 4 | 4 |
| Maussane les Alpilles | 295 | 5 | 2 | 0 | 2 | 0 | / |
| Mouriès | 421 | 5 | 5 | 0 | 7 | 7 | 15 |
| Paradou | 92 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | / |
| Saint Etienne du Grès | 250 | 7 | 7 | 1 | 84 | 6 | 99 |
| Saint Rémy de Provence | 1426 | 26 | 27 | 3 | 180 | 39 | 235 |
| | 3508 | 62 | 54 | 8 | 317 | 90 | 423 |
| Comparatif | | | | | | | |
| 2017 | 3406 | 77 | 76 | 0 | 141 | 0 | 237 |
| 2018 | 3372 | 59 | 57 | 23 | 228 | 63 | 391 |
| 2019 | 3495 | 72 | 55 | 13 | 214 | 86 | 297 |
| 2020 | 3508 | 62 | 54 | 8 | 317 | 90 | 423 |

TRAVAUX RÉSEAUX EAU POTABLE 2020**Communes en régie****AUREILLE**

- 802 compteurs sont installés dont 607 sont munis de cybles RF.
- Etude en cours pour redimensionner les canalisations sur l'avenue des Alpilles à hauteur de la rue du Pastre.
- Extension du réseau d'eau potable sous le chemin du Pont d'Etienne. Les travaux sont prêts à être lancés. En attente de la délibération de la commune incluant ce chemin dans le domaine public.

EYGALIÈRES

- 1 278 sont installés dont 329 sont munis de cybles RF.
- Etude en cours pour l'extension du réseau d'eau potable route d'Orgon sur sa partie urbaine.
- Lancement du marché public pour le renouvellement conduite AEP impasse vieille fontaine et remplacement du poste de relevage.
- Achèvement du redimensionnement conduite refoulement en sortie de station de reprise en diamètre 200 mm fonte.

MAS BLANC DES ALPILLES

- 300 compteurs sont installés dont 129 sont munis de cybles RF.
- Etude pour nouveau forage. Demande de désignation d'un hydrogéologue agréé.
- Station de pompage : renouvellement de la deuxième pompe, des canalisations de refoulement et du débitmètre d'exhaure achevés.

SAINT-ETIENNE DU GRÈS

- 1 179 compteurs sont installés dont 708 sont munis de cybles RF.
- Consultation pour renouveler le réseau d'eau potable aux abords de l'esplanade de la mairie.
- Consultation en cours pour renouveler et redimensionner le réseau d'eau potable en amiante ciment sur la RD 32.

SAINT-RÉMY DE PROVENCE

- 5 735 compteurs sont installés dont 2 160 sont munis de cybles RF.
- Etudes en cours pour la création d'un nouveau forage aux Méjades.
- Réhabilitation du réservoir bas service en cours
- Lancement de la maîtrise d'œuvre groupée avec la commune pour remplacement du réseau d'eau potable sur l'avenue Durand Maillane.
- Parking Libération, études en cours pour extension du réseau d'eau potable afin d'alimen-

ter le futur Clos des Cèdres.

- Avenue de la Libération renouvellement d'un tronçon de canalisation
- Avenue Pelissier, extension du réseau pour desservir l'Eco Hameau de USSOL.
- Extension du réseau d'eau potable dans le quartier de la Galine. Discussion avec l'ensemble des administrés intéressés par ce programme qui restera à leur charge.

Communes en délégation de service public**LES BAUX-DE-PROVENCE**

- Réservoir Mas de Chevrier : Poursuite des études pour la réalisation d'un escalier pour sécuriser l'accès au débitmètre.

FONTVIEILLE

- Poursuite des études pour la recherche d'une nouvelle ressource aux abords du site des Canonnettes. Proposition faite à Pechiney pour l'acquisition de parcelles.
- Remplacement de la canalisation de refoulement entre station de la Barjolle et RD 33.
- Lancement des études pour le remplacement de la canalisation de refoulement sous la RD 33 depuis la draille des Joncs jusqu'au panneau d'entrée d'agglomération.

MAUSSANE-LES-ALPILLES

- Démarrage des travaux pour la mise en conformité du périmètre immédiat de la source de Manville.
- Lancement de la consultation pour le remplacement du réseau chemin de l'Isoard.
- Lancement des études pour le remplacement du réseau d'eau potable sur la Petite route des Baux.
- Achèvement de la pose d'un caniveau pluvial le long de la RD 5 pour protéger le captage Flandrin.

MOURIÈS

- Poursuite du remplacement des canalisations et branchements des rues du 8 Mai 1945, des Bergères et Jean Colas.
- Lancement des études pour réhabiliter le bâtiment de la source de Servannes.

LE PARADOU

- Remplacement du réseau et branchements rue Bellecroix.
- Démarrage de la construction du réservoir d'eau potable.

| Récapitulatif des volumes d'eau pompés et vendus en 2020 | | | | | | | | | |
|--|---------------------------------------|---------------------------------------|------------------|-------------------------|---|--------------------|------------------|---------------|--|
| Communes | Volume d'eau pompés (m ³) | Volume d'eau vendus (m ³) | Nombre d'abonnés | Linéaire de réseau (km) | Prix du m ³ (€ TTC) | Résultat d'analyse | | Rendement (%) | |
| | | | | | | Physico-chimiques | Bactériologiques | | |
| Auraille | 180 066 | 108 344 | 802 | 21,16 | 1,50 | 100% | 100% | 65,90 | |
| Les Baux de Provence | 225 903 | 124 295 | 300 | 19,50 | 1,985 | 100% | 100% | 62,47 | |
| Eygalières | 556 211 | 557 312 | 1 278 | 36,54 | 1,50 | 100% | 100% | 88,50 | |
| Fontvieille | 457 800 | 246 899 | 1 884 | 30,94 | 1,89 | 100% | 100% | 62,66 | |
| Mas Blanc des Alpilles | 58 045 | 40 792 | 300 | 8,00 | 1,50 | 100% | 100% | 77,90 | |
| Maussane les Alpilles | 336 664 | 253 052 | 1 373 | 33,90 | 2,027 | 100% | 100% | 86,90 | |
| Mouriès | 247 355 | 152 434 | 1 445 | 23,60 | 2,110 | 100% | 100% | 68,71 | |
| Paradou | 235 360 | 172 846 | 1 096 | 23,80 | 2,094 | 100% | 100% | 81,30 | |
| SI Les Baux Paradou | / | / | 1 388 | / | 2,094 | 100% | 100% | / | |
| Saint Etienne du Grès | 254 942 | 216 885 | 1 179 | 36,46 | 1,50 | 100% | 100% | 86,20 | |
| Saint Rémy de Provence | 1 180 395 | 909 037 | 5 735 | 97,55 | 1,50 | 100% | 100% | 75,50 | |
| Comparatif | 3 732 741 | 2 781 896 | 15 392 | 331,45 | | | | | |
| 2017 | 3 631 538 | 2 646 177 | 14 784 | 331,44 | | | | | |
| 2018 | 3 545 070 | 2 722 488 | 15 011 | 331,13 | | | | | |
| 2019 | 3 653 580 | 2 669 422 | 15 127 | 331,96 | 3383 capteurs cibles posés soit 29,80 % de capteurs posés (REGIE) | | | | |
| 2020 | 3 732 741 | 2 781 896 | 15 392 | 331,45 | 3933 capteurs cibles posés soit 38,17 % de capteurs posés (REGIE) | | | | |

CONTOURS ET CONTENUS DE LA COMPÉTENCE GEMAPI

sur le territoire de la CCVBA

Depuis le 1er janvier 2018 la Communauté de communes est compétente en **gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** (GEMAPI). Les missions attachées à la compétence GEMAPI sont définies à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement.

Il s'agit de l'aménagement de bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, de l'entretien et de l'aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, de la défense contre les inondations et contre la mer et de la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Dans le cadre de la Stratégie d'organisation de compétences locales de l'eau (Socle) à l'échelle du grand delta du Rhône, la CCVBA a participé

à la l'élaboration du diagnostic réalisé par le Symadrem et sous pilotage des services de l'État. La stratégie s'attache à définir, après un état des lieux de l'exercice des compétences du grand cycle de l'eau, des recommandations partagées pour conduire les réorganisations nécessaires.

En pointant les enjeux principaux à traiter, la "Socle" a vocation à guider les intercommunalités dans ce long processus sensible.

La première étape de l'état des lieux, terminée en 2018, a permis de définir de façon certaine, deux ouvrages gemapiens relevant de la Communauté de communes :

LE LAC DU BARREAU
à Saint-Rémy de Provence,
considéré comme une zone humide.



LE BARRAGE DU PEIROOU

à Saint-Rémy de Provence,

ouvrage classé au titre de la protection contre les inondations. S'agissant d'un ouvrage classé, le conseil communautaire a demandé le transfert de l'autorisation administrative d'exploitation au représentant de l'État.



L'un des enjeux relevés dans le cadre de la compétence GEMAPI provient de l'analyse des différents systèmes d'endiguement présents sur le territoire.

Le conseil communautaire a donc décidé de commander une étude de danger des systèmes d'endiguement, et en particulier celui du Vigueirat concernant les communes de Fontvieille et de Saint-Étienne-du-Grès, afin de déterminer les niveaux de dangerosité et de protection adéquat, ainsi que leur éventuel classement en ouvrages gemapiens.

BARRAGE DU PEIROOU

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, au travers de sa compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) a en charge depuis le 1er janvier 2019 la gestion du Barrage du Peiroou.



Remplacement des barrières de sécurité



Installation d'une échelle hydrométrique



Installation d'un dissipateur d'énergie



Colmatage des fissures

LAC DU BARREAU

Creusé dans les années 80 pour drainer les eaux de pluie, le lac est devenu une destination touristique prisée lors des périodes de chaleurs estivales. Dans le cadre de l'entretien du site, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a réalisé différents aménagements...



Installation de panneaux de signalisation



Curage



Création d'une rampe handicapée pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux bords du lac

La mutualisation permet la mise en commun de moyens entre différentes structures. La mise à disposition présente un intérêt particulier dans le cadre de la bonne organisation des services de chaque structure, soucieuses de garantir le bon usage des deniers publics.



POLICE INTERCOMMUNALE

Six communes ont passé une convention avec la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles pour pouvoir bénéficier de la police mutualisée :

Aureille
Le Paradou
Eygalières
Saint-Rémy-de-Provence
Maussane-les-Alpilles
Saint-Etienne du Grès
Les Baux-de-Provence

La police mutualisée trouve tout son sens dans les communes sans police municipale et dans les renforts organisés sur les autres communes afin de faire respecter les pouvoirs de police des maires. La police mutualisée intervient également dans le cadre des pouvoirs de police du Président.

MATÉRIEL DE PRÊT

Au total, sept des dix communes de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ont passé une convention pour la mutualisation de matériel.

La CCVBA met à disposition des communes conventionnées, sur réservation, le matériel suivant :

- Des gobelets réutilisables
- Un podium + escalier
- Des barrières taurines
- Des chaises empilables en plastique
- Un barnum

En 2020, malgré l'annulation de plusieurs manifestations, en raison du COVID-19, nous avons effectué 8 prêts de chaises pour un total de 2610 chaises et prêté 1000 gobelets réutilisables aux communes conventionnées.

Réservation auprès du secrétariat général : 04 90 54 24 29 – secretariat.general@ccvba.fr

Mise à disposition de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles aux communes :

- Le Paradou : Service Autorisation du droit des sols (ADS), du 25 mai au 02 septembre 2020.
- Saint-Etienne du Grès : Service informatique avec une convention annuelle (50 heures effectuées en 2020).

Mises à disposition des communes à la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles :

- Saint-Rémy de Provence : Service techniques ramassage des déchets du marché (convention annuelle).
- Saint-Rémy de Provence : Accueil secrétariat pour faire face au surcroît d'activité suite à la mise en place des autorisation d'accès en déchèterie (du 18 mai au 17 juin 2020).
- Fontvieille : Services techniques nettoyage du BIT de Fontvieille à raison de 12 heures par semaine en attente de début du contrat d'entretien (2019 à mai 2020).
- Fontvieille : Service communication (à compter du 1er janvier 2021).

SERVICE AUTORISATION DU DROIT DES SOLS (ADS) : INSTRUCTIONS DES AUTORISATIONS D'URBANISME

La Communauté de Communes a créé un service commun mutualisé d'instructions. Il instruit la phase d'études techniques, l'instruction des autorisations d'urbanisme, vérifie la conformité des projets d'urbanisme avec la réglementation en vigueur sur le territoire.

L'organisation de la CCVBA depuis la prise de compétence en 2013, offre une qualité de service et d'expertise auprès de la population. Les administrés des communes concernées continuent de déposer leurs dossiers dans leur mairie respective qui demeure leur interlocuteur de référence. Les autorisations d'urbanisme sont toujours signées par le Maire de la commune. Ce service s'inscrit dans une logique de solidarité intercommunale et communale. Les documents d'urbanisme (PLU et carte communale) des communes sont consultables en mairie, pour celles n'en disposant pas, le Règlement national d'urbanisme s'applique alors.

Fin 2020, l'instructeur de la CCVBA, Pierre PRAT, a bénéficié de son départ à la retraite. Il a été remplacé par Malick KANDJI le 1er décembre 2020.



©r serrange

LES COMMUNES MUTUALISÉES

En 2020, le service ADS a instruit les dossiers de 5 communes du territoire :

Aureille
Le Paradou
Mas-Blanc-des-Alpilles
Les Baux-de-Provence
Saint-Etienne du Grès (*Permis d'aménager uniquement*)

Le service est également venu en appui de la Commune de Paradou
à l'occasion d'un congé maternité.

QUELQUES CHIFFRES

Malgré la crise sanitaire en 2020, le service a instruit 106 dossiers (120 en 2019) :

76 permis de construire
8 permis d'aménager
15 certificats d'urbanisme
6 déclarations préalables
1 permis de démolir

Grâce à la mobilisation des agents et à l'organisation interne, aucun retard n'a été pris lors de l'instruction des dossiers et les administrés ont pu obtenir les réponses dans les temps requis.



La mise en place de la plateforme "Mes démarches en ligne"

Toutes vos démarches peuvent désormais être faites en ligne sur le portail accessible du site de la Communauté de communes :
www.vallee-des-baux-alpilles.fr

The screenshot shows the 'Mes démarches en ligne' web portal. At the top left is the logo of the Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles. To the right is a 'Connexion / Inscription' button. Below the logo is the title 'Mes démarches en ligne'. A navigation bar contains 'ACCUEIL', 'MON COMPTE', and 'PORTE-DOCUMENTS'. The main content area is titled 'Démarches en ligne' and lists several services: Déchets, Services techniques, Tourisme, Entreprises, Emploi, Marchés publics, and Eau & Assainissement. Below this is a section for 'Autres services en ligne' including 'Démarches dans les communes', 'Open Data', and 'Délivrations'. The bottom section is titled 'Portail usager de la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles' and contains a brief description of the portal's purpose and a call to action to create an account.

**Communauté de Communes
VALLÉE des BAUX-ALPILLES**

Mes démarches en ligne

Connexion / Inscription

ACCUEIL MON COMPTE PORTE-DOCUMENTS

Démarches en ligne

Déchets
Services techniques
Tourisme
Entreprises
Emploi
Marchés publics
Eau & Assainissement

Autres services en ligne

Démarches dans les communes
Open Data
Délivrations

Portail usager de la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles

Le portail "Mes démarches en ligne" vous permet de faire, à distance et à tout moment, des demandes dématérialisées auprès des services de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles.

Prendre rendez-vous pour enlever des encombrants, effectuer un changement d'adresse, une demande de raccordement, signaler un incident, payer une facture...

Créez dès aujourd'hui votre compte pour bénéficier de ce service.

Sur cette plateforme, vous trouverez les services de la communauté de communes :

- LES SERVICES TECHNIQUES

*qui gèrent les problèmes sur les zones d'activités
(électricité, espaces verts, voirie)*

- LE TOURISME

avec notamment la déclaration des taxes inhérentes comme la taxe de séjour

- LE JURIDIQUE

(accès aux différents marchés)

- NOS OFFRES D'EMPLOIS ET DE STAGES

- LES DEMANDES D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIES

- LES DEMANDES DE COMPOSTEUR

- LE RÈGLEMENT DES FACTURES

que vous pouvez payer directement en accédant à votre espace abonné

- POUR OUVRIR, FERMER VOTRE CONTRAT D'ABONNEMENT

aux services de l'eau et de l'assainissement etc

- LES DEMANDES DE RETRAIT D'ENCOMBRANTS

Ils se font aussi par téléphone sur la ligne info déchet 04 84 510 620

(sur rendez-vous uniquement, et après vérification du type et du nombre d'encombrants).



Le service des eaux vous propose un nouveau moyen de paiement :
le prélèvement automatique à échéance.

La mensualisation se met progressivement en place sur le territoire.

Il suffit de retourner l'autorisation de prélèvement
(jointe à votre facture) complétée et signée, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire.

Attention : pour le règlement, sur place, à l'accueil, des factures eau et assainissement,
les paiements se font uniquement le matin, de 9h à 12h.

Si les démarches dématérialisées sont à privilégier, la CCVBA reste à votre disposition pour
toutes questions au 04 90 54 54 20, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

AR PREFECTURE

013-241300375-20210909-DEL126_2021-DE
Regu le 13/09/2021

